



Assemblée générale

Soixante-quatrième session

48^e séance plénière

Jeudi 19 novembre 2009, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Treki (Jamahiriya arabe libyenne)

En l'absence du Président, M. Tommo Monthe (Cameroun), Vice-Président, assume la présidence.

budgétaires pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2010?

Il en est ainsi décidé.

La séance est ouverte à 10 h 20.

Point 112 de l'ordre du jour (suite)

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

a) Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Rapport de la Cinquième Commission (A/64/524)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Au paragraphe 11 de son rapport, la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale de nommer les personnes suivantes membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2010 : M^{me} Jasminka Dinić (Croatie), M. Collen Vixen Kelapile (Botswana), M. Stafford Oliver Neil (Jamaïque), M. Mohammad Mustafa Tal (Jordanie) et M^{me} Nonye Udo (Nigéria).

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite nommer ces personnes membres du Comité consultatif pour les questions administratives et

b) Nomination de membres du Comité des contributions

Rapport de la Cinquième Commission (A/64/525)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Au paragraphe 4 de son rapport, la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale de nommer les personnes suivantes membres du Comité des contributions pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2010 : M. Andrzej Abraszewski (Pologne), M. Elmi Ahmed Dualeh (Somalie), M. Ihor Humenny (Ukraine), M. Meshal Al-Mansour (Koweït), M^{me} Lisa Spratt (États-Unis d'Amérique) et M. Shigeki Sumi (Japon).

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite nommer ces personnes membres du Comité des contributions pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2010?

Il en est ainsi décidé.

c) Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Rapport de la Cinquième Commission

(A/64/526)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Au paragraphe 5 de son rapport, la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale de confirmer le renouvellement par le Secrétaire général du mandat de membres ordinaires du Comité des placements de M. Emilio Cárdenas (Argentine) et de M^{me} Linah Mohohlo (Botswana) pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2010 et de M. Fernando Chico Pardo (Mexique) pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2010.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite confirmer le renouvellement par le Secrétaire général du mandat de membres ordinaires du Comité des placements de M. Emilio Cárdenas (Argentine) et de M^{me} Linah Mohohlo (Botswana) pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2010 et de M. Fernando Chico Pardo (Mexique) pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2010?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Au paragraphe 6 du même rapport, la Cinquième Commission recommande également à l'Assemblée générale de reconduire dans leurs fonctions de membres ad hoc pour un mandat d'un an prenant effet le 1^{er} janvier 2010 M. Simon Jiang (Chine) et M. Ivan Pictet (Suisse).

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite reconduire M. Simon Jiang (Chine) et M. Ivan Pictet (Suisse) dans leurs fonctions de membres ad hoc pour un mandat d'un an prenant effet le 1^{er} janvier 2010?

Il en est ainsi décidé.

d) Nomination d'un membre du Comité des commissaires aux comptes**Rapport de la Cinquième Commission**

(A/64/527)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Au paragraphe 4 de son rapport, la Cinquième Commission recommande que l'Assemblée générale nomme le Contrôleur et Vérificateur général des comptes du National Audit Office du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, membre du Comité des commissaires aux comptes pour un mandat de six ans prenant effet le 1^{er} juillet 2010.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite nommer le Contrôleur et Vérificateur général des comptes du National Audit Office du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, membre du Comité des commissaires aux comptes pour un mandat de six ans prenant effet le 1^{er} juillet 2010?

Il en est ainsi décidé.

e) Nomination de membres de la Commission de la fonction publique internationale**Rapport de la Cinquième Commission**

(A/64/528)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Au paragraphe 7 de son rapport, la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale de nommer les personnes suivantes membres de la Commission de la fonction publique internationale pour un mandat de quatre ans commençant le 1^{er} janvier 2010 : M. Minoru Endo (Japon), M^{me} Lucretia Myers (États-Unis d'Amérique), M. Gilberto Paranhos Velloso (Brésil), M. Wolfgang Stöckl (Allemagne) et M. Gian Luigi Valenza (Italie).

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite nommer ces personnes membres de la Commission de la fonction publique internationale pour un mandat de quatre ans commençant le 1^{er} janvier 2010?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : La Cinquième Commission recommande également au paragraphe 7 de son rapport que l'Assemblée générale nomme M. Wolfgang Stöckl (Allemagne) Vice-Président de la Commission de la fonction publique internationale pour un mandat de quatre ans prenant effet au 1^{er} janvier 2010.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite nommer M. Wolfgang Stöckl (Allemagne) Vice-Président de la Commission de la fonction publique internationale pour un mandat de quatre ans prenant effet au 1^{er} janvier 2010?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen des points 112 a) à e) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 118 de l'ordre du jour

Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je vais à présent donner lecture de la déclaration du Président de l'Assemblée générale.

« L'attachement renouvelé au multilatéralisme, l'appel au dialogue et la volonté d'agir ensemble, tels qu'illustrés au débat général de cette année, ont constitué une réaffirmation de la confiance de la communauté internationale dans l'ONU et dans l'Assemblée générale. Cela nous motive tous à redoubler d'efforts pour réaliser ce qui nous tient à cœur à tous : une Assemblée générale revitalisée; une Assemblée générale déterminée et prête à relever les défis majeurs qui se présentent à nous aujourd'hui, en harmonisant les actions des nations, afin de promouvoir des solutions mondiales à des problèmes mondiaux; une Assemblée générale qui témoigne de la force et de l'efficacité de l'Organisation, renforçant ainsi sa crédibilité; une Assemblée générale à la hauteur de son statut de principal organe délibérant, directeur et de décision de l'ONU. C'est une priorité pour une grande majorité des États Membres, et je suis vivement attaché à la promouvoir à la présente session.

L'Assemblée générale a des fonctions et pouvoirs multiples. Elle peut débattre de toute question ou de tout sujet relevant de la Charte. Nous devrions tirer parti au mieux de ces dispositions pour exploiter pleinement le potentiel de l'Assemblée générale. L'Assemblée générale a joué et doit continuer de jouer le rôle qui lui revient dans divers domaines, de la paix et la sécurité internationales au développement, aux droits de l'homme, à la justice et au droit international et dans de nombreux autres domaines. Elle doit également réagir mieux et plus rapidement aux préoccupations les plus graves et les plus pressantes de la communauté internationale. Étant donné que cela fait, dans une grande mesure, appel à la question de volonté politique, les États Membres devraient être encouragés à engager un dialogue politique constructif et à prendre les décisions opportunes qui devront ensuite être appliquées. C'est essentiel pour que l'Assemblée conserve son

autorité et son rôle centraux, qui ont été érodés ces dernières années.

J'ai également l'intention d'accroître le rayonnement de l'Assemblée, notamment en tenant des débats thématiques qui donneront aux États Membres l'occasion de débattre de certains défis les plus urgents de manière ouverte, interactive et inclusive. Cela renforcera également la relation de travail de l'Assemblée générale avec les autres organes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et la société civile, et accroîtra ses capacités de sensibilisation.

Je saisis cette occasion pour me féliciter du travail réalisé l'année dernière par les deux cofacilitateurs du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale, qui ont notamment conduit à l'adoption d'un rapport important (A/63/959) et de la résolution de fond 63/309. Leur travail nous fournit un bon point de départ pour débattre des questions les plus importantes à examiner pendant cette session pour renforcer la transparence et l'efficacité des travaux de l'Assemblée générale.

Dans cette résolution, les États Membres ont clairement souligné la nécessité d'atteindre un bon équilibre entre les principaux organes, notamment l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. Je pense que le processus de négociations sur la réforme du Conseil de sécurité pourrait également être enrichi par nos travaux sur la revitalisation de l'Assemblée générale. Un Conseil de sécurité réformé devrait refléter la composition générale de l'ONU et répondre à ses positions et priorités.

En tant que Président de l'Assemblée générale, j'ai tenu des réunions régulières avec les Présidents successifs du Conseil de sécurité et le Président du Conseil économique et social pour garantir une coopération et une coordination accrues entre nos programmes de travail.

De nombreux États ont également souligné le rôle de l'Assemblée générale dans le processus de sélection et de nomination du Secrétaire général, conformément à l'Article 97 de la Charte et aux dispositions figurant dans les résolutions de l'Assemblée générale sur cette question. De nombreux États Membres insistent également sur la nécessité que le Conseil de sécurité et

l'Assemblée générale travaillent dans l'harmonie pour prendre cette décision importante de manière plus transparente.

Pour poursuivre les travaux de la session précédente, comme j'en ai déjà fait part aux délégations dans ma lettre du 2 novembre 2009, S. E. M^{me} Sanja Štiglic, Représentante permanente de la Slovénie, et S. E. M. Jorge Argüello, Représentant permanent de l'Argentine, ont accepté d'assumer les fonctions de cofacilitateurs du Groupe de travail spécial. Je tiens à les remercier d'avoir accepté cette tâche importante, et je suis convaincu que tous les États Membres leur apporteront leur pleine coopération et appui.

J'espère que cette session nous permettra de nous rapprocher de notre objectif de revitaliser l'Assemblée générale dans tous les aspects de son activité. Les vues et suggestions et la participation active des délégations faciliteront certainement la réalisation de cet objectif. »

M. Örnéus (Suède) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne (UE). La Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, la Turquie, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro, la Serbie, l'Ukraine, la République de Moldova, l'Arménie et l'Azerbaïdjan s'associent à cette déclaration.

L'Union européenne voudrait tout d'abord remercier le Président de l'Assemblée générale, M. Ali Treki, d'avoir convoqué cette séance consacrée à la revitalisation de l'Assemblée générale et d'avoir donné la lecture de la déclaration que nous venons d'entendre. L'UE tient également à remercier l'ancien Président de l'Assemblée générale, Miguel d'Escoto Brockmann, des efforts qu'il a déployés pendant la soixante-troisième session. L'UE encourage M. Treki à poursuivre dans cette voie avec la même détermination pour faire progresser ce processus vital.

L'Union européenne tient également à remercier les deux Coprésidents, l'Ambassadrice María Fernanda Espinosa, ancienne Représentante permanente de l'Équateur, et l'Ambassadeur Morten Wetland, Représentant permanent de la Norvège, pour le travail accompli dans le cadre du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale lors de la soixante-troisième session.

Comme il est bien connu, l'UE appuie un multilatéralisme efficace et le rôle central joué par l'ONU dans ce cadre. En outre, le renforcement de l'ONU est une question prioritaire pour l'Union européenne. La revitalisation de l'Assemblée générale fait partie intégrante des efforts de réforme de l'ONU. L'UE continue d'être attachée à la revitalisation de l'Assemblée générale et appuie les efforts déployés pour renforcer son rôle et son autorité conformément à la Charte des Nations Unies et aux autres documents pertinents.

L'Union européenne est fermement convaincue que la revitalisation de l'Assemblée générale ne pourra se faire que si l'on examine les questions qui sont une véritable source de préoccupation pour tous les États Membres et pour la communauté internationale dans son ensemble. Ce faisant, elle s'acquittera comme il convient de son rôle en tant que l'un des principaux organes de l'ONU. Dans le même temps, un certain nombre de mesures pratiques devraient être prises pour rendre les délibérations de l'Assemblée générale plus efficaces et efficientes. À ce stade, nous pensons que des initiatives de caractère pratique sont fondamentales pour réorganiser le fonctionnement de l'Assemblée générale. Dans le cadre de nos efforts de réforme, nous devons veiller à ne pas répéter au sein du Groupe de travail spécial les débats et les négociations menés dans d'autres instances.

L'Union européenne a entendu l'appel lancé par le Président de l'Assemblée générale et par tous les États Membres à la nécessité de réformer l'ONU, notamment l'Assemblée générale. L'UE reste déterminée à participer activement à un dialogue sincère avec tous les États Membres de l'ONU pour faire avancer ces efforts.

L'Union européenne se félicite de l'adoption de la résolution 63/209 sur la revitalisation de l'Assemblée générale. Nous notons avec satisfaction la volonté politique dynamique dont ont fait preuve les États Membres pour participer de façon constructive au processus de négociation afin de donner substance aux travaux ultérieurs. L'Union européenne attend avec intérêt de faire avancer nos efforts communs dans le même esprit de consensus.

Nous attendons du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale qu'il continue de progresser sur la voie de réforme. À cet égard, nous tenons à mettre l'accent sur le tableau de toutes les propositions pertinentes sur la revitalisation et sur les

étapes de leur mise en œuvre qui figure dans le dernier rapport du Groupe de travail spécial (A/63/959). Le tableau constitue un instrument utile qui facilite le suivi continu de la mise en œuvre de notre engagement commun.

L'UE est convaincue que la rapide application des résolutions existantes sur la revitalisation de l'Assemblée générale, notamment le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1), est la meilleure façon d'aller de l'avant. Comme nous l'avons déjà dit, le Secrétaire général pourrait présenter dans son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation des informations précises sur les mandats adoptés par l'Assemblée générale pendant l'année, notamment des informations sur l'état de leur application.

En ce qui concerne les méthodes de travail de l'Assemblée générale, l'UE attend avec intérêt de travailler avec tous les États Membres et le Secrétariat afin de rationaliser et de moderniser l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Nous réaffirmons d'autre part qu'il est important d'introduire des mesures visant à améliorer la qualité et l'exactitude des documents de l'Assemblée générale dans les six langues officielles de l'ONU et de veiller à ce qu'ils soient systématiquement produits et traduits en utilisant les textes et les discours tels qu'ils ont été rédigés ou prononcés dans la langue originale. À cet égard, nous voudrions demander au Secrétariat de préciser si l'ONU pourrait faire des économies en supprimant la distribution de versions imprimées des documents de l'ONU à toutes les missions permanentes. Les économies ainsi faites pourraient, à notre avis, être utilisées pour améliorer la qualité de ces documents et leur distribution aux États Membres.

En ce qui concerne le processus de sélection du Secrétaire général, qui a également fait l'objet d'un examen, l'Union européenne attache une grande importance à la pleine application des dispositions pertinentes de la Charte et des résolutions de l'Assemblée générale. L'UE attend avec intérêt de travailler avec les cofacilitateurs nommés par le Président de l'Assemblée générale, M^{me} Sanja Štiglic, Représentante permanente de la Slovénie, et M. Jorge Argüello, Représentant permanent de l'Argentine. Nous les assurons de notre pleine coopération et de notre plein appui.

L'Union européenne participera de façon active et pragmatique aux travaux du Groupe de travail spécial afin de contribuer au succès de nos efforts pour

atteindre notre objectif commun de revitaliser l'Assemblée générale.

M. Benmehidi (Algérie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés.

Je tiens d'emblée à remercier au nom des membres du Mouvement des pays non alignés l'Ambassadrice María Fernanda Espinosa, ancienne Représentante permanente de l'Équateur, et l'Ambassadeur Morten Wetland, Représentant permanent de la Norvège, de l'excellente façon dont ils ont coprésidé le Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale pendant la soixante-troisième session.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme l'importance qu'il accorde à la revitalisation de l'Assemblée générale, ainsi que la validité et la pertinence de sa position de principe concernant ce processus. Le Mouvement souligne que le processus de revitalisation est d'ordre politique et a pour principal but de renforcer le rôle de l'Assemblée générale en tant que principal organe délibérant, politique et représentatif de l'ONU, ainsi que sa place au sein du système des Nations Unies dans son ensemble. Il faut donc mener ce processus d'une manière inclusive, transparente et efficace.

Le Mouvement des pays non alignés se félicite de la tenue de la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement. La mondialisation a sans aucun doute facilité la propagation rapide de la crise et ses nombreuses répercussions dans toutes les régions du monde. Une réponse mondiale coordonnée est donc nécessaire pour s'attaquer aux effets et aux causes profondes de la crise. La Conférence de juin et son Document final (résolution 63/303) ont établi qu'une Assemblée générale revitalisée était l'instance plénière la plus adéquate pour faire face à de tels problèmes mondiaux.

Le Mouvement des pays non alignés prend également note avec satisfaction de l'adoption à la fois décisive et opportune de la résolution 63/301 sur la situation au Honduras et de la résolution 64/10 sur le rapport Goldstone (A/HRC/12/48), qui montrent à quel point l'Assemblée générale est en phase avec les événements de portée internationale et témoignent du rôle qu'elle peut jouer en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Mouvement des pays non alignés insiste sur le fait que les États Membres doivent respecter pleinement les fonctions et les pouvoirs de chacun des organes principaux de l'ONU, notamment l'Assemblée générale, et préserver l'équilibre qui existe entre ces organes conformément aux fonctions et pouvoirs respectifs que leur confère la Charte. À cet égard, le Conseil de sécurité doit respecter pleinement l'ensemble des dispositions de la Charte, ainsi que toutes les résolutions de l'Assemblée générale qui précisent sa relation avec le Conseil et avec les autres organes principaux.

Comme il l'a fait au cours de sessions précédentes, le Mouvement des pays non alignés exprime de nouveau sa préoccupation face aux tentatives continuelles du Conseil d'empiéter sur les pouvoirs et les prérogatives de l'Assemblée générale. L'Article 24 de la Charte ne confère nullement au Conseil l'autorité d'examiner des questions qui relèvent des fonctions et des pouvoirs de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. L'Assemblée générale, en tant qu'organe de l'ONU chargé de l'élaboration des politiques, a pour rôle essentiel et pour attribution de concevoir le cadre, de définir les principes et de fixer les objectifs de l'action de l'ensemble du système des Nations Unies et de ses multiples organismes, institutions et programmes.

Tout en se déclarant disposé à maintenir son appui à tous les efforts qui sont faits pour renforcer le rôle central et les pouvoirs de l'Assemblée, le Mouvement des pays non alignés tient à exprimer son opposition à toutes les stratégies qui cherchent à saper ou minimiser les réalisations de l'Assemblée générale, porter atteinte à son rôle et à son fonctionnement, ou qui remettent en cause son utilité et sa crédibilité.

Le Mouvement des pays non alignés se félicite de l'adoption, en septembre, de la résolution 63/309, aux termes de laquelle l'Assemblée générale a décidé, entre autres choses, de reformer au cours de la soixante-quatrième session le groupe de travail spécial chargé de débattre de la question de la revitalisation de l'Assemblée générale et d'évaluer, en particulier, l'état de mise en œuvre des précédentes résolutions sur cette question. À cet égard, tout en confirmant la validité et la pertinence de toutes ses positions, le Mouvement réaffirme qu'il est prêt à contribuer de manière efficace et constructive aux travaux du Groupe de travail afin de trouver les moyens de renforcer le rôle et l'autorité de l'Assemblée générale.

Il est extrêmement important de procéder à une évaluation complète de l'état de mise en œuvre des résolutions de l'Assemblée générale et d'identifier clairement les causes qui sont à l'origine de tout manque d'application, pour éliminer progressivement les obstacles qui empêchent le processus de revitalisation de l'Assemblée générale de tenir véritablement toutes ses promesses.

Le Mouvement des pays non alignés insiste sur le fait qu'il importe d'assurer l'efficacité du Bureau du Président de l'Assemblée générale, y compris en renforçant sa mémoire institutionnelle, et notamment en augmentant le nombre de fonctionnaires permanents au sein de ce bureau. Bien que nous apprécions les progrès déjà enregistrés à cet égard, nous estimons qu'un effort particulier devrait être consacré à faire appliquer les résolutions qui existent déjà en la matière, et à trouver, dans le cadre des débats que tiendra le Groupe de travail, les moyens de progresser graduellement mais avec détermination vers cet objectif.

Je voudrais exprimer la reconnaissance et la gratitude du Mouvement des pays non alignés au Président de l'Assemblée générale, M. Ali Abdussalam Treki, pour sa volonté de renforcer l'autorité de cet organe, et réaffirmer notre conviction que, sous sa présidence, la question de la revitalisation de l'Assemblée générale sera traitée avec succès et que des progrès véritables seront réalisés.

Le Mouvement des pays non alignés est préoccupé par le manque de transparence et d'ouverture qui caractérise la nomination et l'élection du Secrétaire général. Il est devenu manifeste que le Conseil de sécurité et ses membres permanents en particulier ont acquis au fil des ans des pouvoirs trop importants dans cette question. Les longs débats qui ont eu lieu sur ce sujet au cours de la soixante-troisième session et les différents points de vue exprimés montrent que les États Membres sont tous de plus en plus préoccupés par cette question et souhaitent que des améliorations y soient apportées.

Le Mouvement des pays non alignés, rappelant le rôle des organes principaux tel qu'énoncé à l'Article 97 de la Charte des Nations Unies, souligne la nécessité d'adapter la procédure établie par la résolution 11 (I) de janvier 1946. Cette résolution, vieille de plus de 60 ans, a montré qu'elle ne permettait pas de répondre à l'inquiétude croissante des États Membres et à leur volonté de créer les conditions

permettant à l'Assemblée générale d'assumer pleinement sa responsabilité dans le processus de nomination et d'élection du Secrétaire général.

À cet égard, le Président de l'Assemblée générale pourrait consulter les États Membres afin d'identifier les candidats éventuels soutenus par un État Membre et, après avoir informé tous les États Membres de l'issue de ces consultations, il pourrait en transmettre les résultats au Conseil de sécurité. On pourrait aussi envisager que les candidats au poste de Secrétaire général soient officiellement présentés à l'Assemblée générale, ce qui permettrait un échange véritable entre les États Membres à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité. Au cours du processus de sélection, le Président de l'Assemblée générale pourrait convoquer une séance de l'Assemblée pour un échange de vues et un dialogue avec tous les candidats, ce qui est la procédure suivie par de nombreuses autres grandes organisations internationales.

En ce qui concerne la proposition de mettre en place un nouveau système de scrutin, le Mouvement des pays non alignés réaffirme, comme il l'a déjà indiqué devant le Groupe de travail, qu'il est indispensable de veiller à la confidentialité et à l'intégrité de la procédure de vote et de se montrer prudent en la matière. Les différentes propositions qui ont été faites concernant l'utilisation de lecteurs optiques n'ont pas convaincu le Mouvement que la confidentialité du vote serait améliorée, voire préservée. En outre, le plan-cadre d'équipement ne devrait pas servir d'excuse pour procéder à l'installation d'un nouveau système de vote avant que l'ensemble des États Membres ait eu la possibilité de débattre pleinement de cette question.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme qu'une Assemblée générale revitalisée, évoluant dans un environnement mieux adapté et exerçant pleinement son rôle et son autorité, contribuerait considérablement au renforcement de l'ensemble du système des Nations Unies et serait en mesure d'améliorer la bonne gouvernance internationale et le multilatéralisme.

Je voudrais terminer en félicitant les Représentants permanents de la Slovénie et de l'Argentine, que le Président de l'Assemblée a nommés Coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale. Nous nous réjouissons à l'idée de pouvoir travailler avec eux de manière constructive.

M^{me} Rovirosa (Mexique) (*parle en espagnol*) : C'est au nom du Groupe de Rio que ma délégation a l'honneur de participer cette année au débat sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.

Le Groupe de Rio réaffirme qu'il est vivement attaché au processus de revitalisation de l'Assemblée générale et il estime que la résolution 63/309, adoptée par consensus le 14 septembre, reflète les principales préoccupations exprimées par les différents groupes et les délégations dans le cadre du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale. Cette résolution et le rapport du Groupe de travail (A/63/959), coordonnés avec diligence par les Ambassadeurs de l'Équateur et de la Norvège, sont le reflet de la volonté des Membres et du Secrétariat d'imprimer une dynamique à ce processus de revitalisation de l'organe le plus représentatif de l'Organisation.

Néanmoins, et malgré les progrès enregistrés, surtout en ce qui concerne les questions de procédure, le Groupe de Rio considère qu'il faut redoubler d'efforts pour ce qui est de la mise en œuvre des mandats relatifs à la fonction de l'Assemblée générale, principalement dans les cinq domaines qui, de l'avis de notre Groupe, sont indispensables aux efforts de revitalisation.

Premièrement, s'agissant du rôle et de la responsabilité de l'Assemblée générale dans le processus de sélection du Secrétaire général des Nations Unies, c'est en réalité le Conseil de sécurité qui prend principalement cette importante décision. De fait, le rôle de l'Assemblée générale consiste simplement à entériner cette décision. C'est pourquoi le Groupe de Rio est convaincu qu'il faut mettre en place un processus de sélection transparent et inclusif dans lequel l'Assemblée générale joue un rôle plus pertinent, conformément à ce qui est stipulé dans la Charte des Nations Unies et dans les résolutions y relatives que l'Assemblée elle-même avait adoptées précédemment.

Deuxièmement, s'agissant du renforcement des pouvoirs de l'Assemblée générale, le Groupe de Rio estime essentiel que l'Assemblée générale joue un rôle plus proactif dans l'examen des questions relatives à la paix et à la sécurité internationales, ainsi que dans le nouveau dispositif de consolidation de la paix. De même, l'Assemblée devra continuer à faire progresser l'examen des thèmes d'intérêt mondial, ce qui devrait entraîner un renforcement de ses pouvoirs, notamment

en ce qui concerne les questions qui exigent une réponse appropriée et en temps utile de l'Organisation.

Troisièmement, en ce qui concerne le renforcement du Bureau du Président de l'Assemblée générale, le Groupe de Rio appuie les efforts visant à poursuivre le renforcement institutionnel du Bureau du Président de l'Assemblée générale, et se félicite des progrès réalisés ces dernières années. Néanmoins, le Groupe considère qu'il importe de continuer à analyser les mesures et les procédures qui permettraient d'utiliser au mieux les ressources humaines et financières dont dispose actuellement le Bureau du Président.

Quatrièmement, s'agissant de l'amélioration des méthodes de travail, pour ce qui est des aspects opérationnels, la revitalisation pourrait être abordée de façon plus immédiate puisque cela concerne directement les États Membres. La rationalisation des points de l'ordre du jour de l'Assemblée constitue l'une des façons de mieux répartir la charge de travail, que ce soit en plénière ou dans les grandes commissions, tout en continuant de prendre en considération les implications politiques. Cet objectif peut être atteint si l'Assemblée générale dans son intégralité en décide ainsi, car ce sont les États Membres qui doivent indiquer qu'ils sont disposés à procéder à une réduction appropriée du nombre des questions abordées dans cette enceinte. À cette fin, l'une des formules les plus réalisables consisterait à examiner les points de l'ordre du jour tous les deux ou trois ans, ce qui dépend aussi de la volonté de l'ensemble des États Membres.

Cinquièmement, s'agissant du système de vote à l'ONU, il faut que le système de vote manuel de l'Assemblée générale fonctionne de manière plus efficace afin que l'on puisse accélérer le processus de comptage des voix, ce qui en garantira la crédibilité, la fiabilité et la confidentialité.

Le Groupe de Rio se déclare encore une fois entièrement disposé à continuer à œuvrer de manière constructive au cours de la présente session afin de trouver des approches pratiques et réalistes qui aboutiront à un véritable renforcement du forum universel suprême.

Enfin, qu'il me soit permis, au nom de notre Groupe, d'exprimer toute notre gratitude à S. E. M. l'Ambassadeur Ali Treki pour les efforts qu'il continue de déployer pour faire avancer les travaux sur cette importante question. Notre Groupe tient également

à remercier le Président de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale, le père Miguel d'Escoto Brockmann, pour l'engagement dont il a fait montre dans la gestion des travaux axés sur la revitalisation de l'Assemblée. Je souhaite également assurer les nouveaux cofacilitateurs, les Ambassadeurs de la Slovénie et de l'Argentine, de la coopération de notre Groupe. Nous continuerons de travailler avec eux afin que nos travaux donnent des résultats.

M. Abdelaziz (Égypte) (*parle en anglais*) : Je tiens d'emblée à exprimer la reconnaissance de l'Égypte à l'Ambassadeur Treki pour avoir fait de la question de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale l'une des priorités centrales de sa présidence de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale. Je le remercie également pour son engagement et sa détermination à renforcer le rôle et l'autorité de l'Assemblée, par le biais notamment du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale.

Je voudrais saisir la présente occasion pour remercier les cofacilitateurs du Groupe de travail spécial – M^{me} María Espinoza, ancienne Représentante permanente de l'Équateur, et M. Morten Wetland, Représentant permanent de la Norvège – pour leur excellent travail et pour leur dévouement à la présidence du Groupe de travail pendant la soixante-troisième session. Je tiens également à assurer les cofacilitateurs – M^{me} Sanja Štiglic, Représentante permanente de la Slovénie, et M. Jorge Argüello, Représentant permanent de l'Argentine – de notre plein appui au cours de la soixante-quatrième session.

L'Égypte s'associe à la déclaration prononcée par le Représentant permanent de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Malgré l'importance du processus de revitalisation de l'Assemblée générale, principal organe délibérant, décisionnel et représentatif de l'Organisation, jusqu'à présent aucun résultat concret n'a été obtenu. Cela est dû essentiellement à l'absence de la volonté politique nécessaire pour faire en sorte que l'Assemblée générale joue le rôle moteur qui lui revient, conformément à l'équilibre délicat établi par la Charte entre tous les organes principaux.

La relation entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale étant déjà définie dans la Charte, l'Égypte est convaincue que le problème concernant la relation entre ces deux organes réside dans l'application par le Conseil et par l'Assemblée de leurs

mandats respectifs. D'une part, le Conseil de sécurité continue à empiéter sur le mandat de l'Assemblée générale. Il ne soumet aucune question à l'attention de l'Assemblée générale et, dans la plupart des cas, il fait fi de la volonté et des vues des pays concernés et de l'ensemble des États Membres de l'Organisation. D'autre part, l'Assemblée générale n'exerce pas de façon satisfaisante les responsabilités inscrites dans la Charte, en particulier en ce qui concerne ses relations avec le Conseil de sécurité et les autres organes principaux.

C'est pourquoi l'Égypte pense que nous devons nous efforcer de prendre des mesures concrètes. Nous devons continuer à faire tous les efforts possibles tout en nous attachant à mettre honnêtement en œuvre les propositions adoptées précédemment dans les résolutions de l'Assemblée générale, ainsi que les nouvelles propositions avancées au cours de la présente session en vue de revitaliser l'Assemblée générale et d'empêcher le Conseil de sécurité d'empiéter sur ses mandats.

Qu'il me soit permis à cet égard de mettre en relief certains points additionnels importants reflétés dans le document final adopté par le quinzième Sommet du Mouvement des pays non alignés tenu en juillet 2009 à Charm el-Cheikh (Égypte) ainsi que d'autres points que nous regardons comme nécessaires au succès du processus de revitalisation de l'Assemblée générale.

D'abord, l'Assemblée générale devrait prendre des mesures appropriées et concrètes, conformément à la Charte des Nations Unies, lorsque le Conseil de sécurité ne traite pas les cas de génocide, de crimes contre l'humanité, de crimes de guerre ou de violations de cessez-le-feu entre belligérants, comme il relève de ses obligations principales. En outre, l'Assemblée générale devrait identifier les mesures de simplification de la procédure au nom de l'« Union pour le maintien de la paix » afin qu'elle puisse prendre des décisions rapidement et de toute urgence, conformément au rôle que la Charte lui confère sur les questions liées à la paix et à la sécurité internationales.

Deuxièmement, l'Assemblée générale devrait conserver son rôle et sa mission d'établissement des priorités des Nations Unies pour toutes les questions budgétaires et administratives ainsi que pour les réformes, notamment l'allocation et la réallocation en toute autorité des ressources humaines et financières et la nomination des hauts fonctionnaires du Secrétariat,

conformément à la Charte et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée. Il convient à cet égard que soient respectées les prérogatives de l'Assemblée, en tant qu'organe principal de supervision de l'Organisation, notamment en matière de gestion et en ce qui concerne les achats destinés aux opérations de maintien de la paix.

Troisièmement, l'Assemblée générale devrait jouer activement son rôle dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, tel que stipulé aux Articles 10 à 14 et à l'Article 35 de la Charte des Nations Unies, et, s'il y a lieu, suivre les procédures énoncées aux articles 7, 8, 9 et 10 du Règlement intérieur de l'Assemblée, ce qui lui permet d'agir rapidement et d'urgence, en gardant à l'esprit que la principale – mais pas l'unique – responsabilité de maintien de la paix et la sécurité internationales incombe au Conseil de sécurité. L'adoption de la résolution 63/301 sur la situation au Honduras et de la résolution 64/10 sur le suivi du rapport de la Mission d'établissement des faits des Nations Unies sur le conflit de Gaza illustrent clairement la capacité de l'Assemblée générale de prendre des décisions sur des questions qui touchent au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Cette tendance de l'Assemblée devrait être renforcée, mieux ancrée et même développée dans les cas semblables liés au maintien de la paix et de la sécurité, en particulier dans les cas où le Conseil de sécurité n'a pas réussi à imposer la paix et la sécurité, comme en République démocratique du Congo et en Somalie. Nous encourageons le Président de l'Assemblée à organiser de nombreux débats thématiques sur ces questions et sur d'autres sujets qui préoccupent l'ensemble des Membres de l'Organisation, dans le but d'adopter les résolutions nécessaires.

Quatrièmement, pour atteindre cet objectif, nous devons faire en sorte que le Bureau du Président de l'Assemblée générale agisse avec efficacité, ce qui est une question extrêmement importante dans le processus de renforcement du rôle et de l'autorité de l'Assemblée, notamment en renforçant la mémoire institutionnelle du Bureau qui compte actuellement sur des contributions volontaires; cela nuit à la capacité des pays en développement de participer activement au développement de semblables ressources.

Cinquièmement, nous insistons pour que l'Assemblée générale demeure l'organe principal chargé d'examiner les activités de ses organes subsidiaires, notamment le Conseil des droits de

l'homme, qui est et qui restera un organe subsidiaire de l'Assemblée. En outre, nous encourageons l'Assemblée à collaborer activement avec la Commission de consolidation de la paix en tant qu'organe subsidiaire de l'Assemblée et à appeler les Présidents de la Commission de consolidation de la paix et des formations spécifiques par pays à tenir davantage de séances d'information périodiques avec l'Assemblée.

Sixièmement, le rôle assumé par le Conseil de sécurité et ses membres permanents dans le processus de sélection du Secrétaire général empiète sur le rôle de l'Assemblée générale. Il est donc nécessaire de revitaliser le rôle de l'Assemblée, conformément à l'Article 97 de la Charte et aux résolutions 51/241 et 60/286 relatives à cette question. Nous proposons dans ce sens la mise en place d'un mécanisme qui permette au Président de l'Assemblée de consulter les États Membres aux fins d'identifier des candidats potentiels appuyés par les États Membres, d'informer les États Membres des résultats et de communiquer ces derniers au Conseil de sécurité. La présentation formelle des candidatures au poste de Secrétaire général devrait se faire de manière à permettre une interaction et un échange de vues avec les États Membres.

Septièmement, l'Égypte appuie la mise au point de techniques de vote et de scrutin dans l'Assemblée générale, pourvu que cela ne nuise pas à la crédibilité et à la confidentialité de ces systèmes. L'Égypte n'est toutefois pas favorable aux propositions présentées à la soixante-troisième session de l'Assemblée d'établir un nouveau mode de scrutin comme moyen d'accélérer le décompte des voix lors d'un scrutin électoral secret. Nous estimons donc que le système actuel de vote et de scrutin à l'Assemblée devrait être maintenu jusqu'à ce que les États Membres conviennent d'un autre système crédible.

Huitièmement, il devrait y avoir un suivi de la mise en œuvre effective des résolutions de l'Assemblée générale sur la revitalisation du processus. Il faudrait demander au Secrétaire général de présenter à l'Assemblée un rapport analytique contenant, sous forme de tableau, des données factuelles sur l'application de toutes les résolutions ayant été adoptées au titre de ce point de l'ordre du jour au cours de toutes les précédentes années – et nous avons adopté de nombreuses résolutions à ce sujet par consensus.

Pour terminer, le meilleur moyen de renforcer le multilatéralisme est d'avoir une Assemblée générale revitalisée par l'identification d'autres moyens de

renforcer son rôle, son autorité, son efficacité et sa productivité, en s'appuyant sur les résolutions et sur les progrès accomplis lors des sessions précédentes. Puisque la crédibilité de l'ONU et sa capacité à s'acquitter de ses responsabilités dépendent de plus en plus de la capacité de l'Assemblée d'exercer ses prérogatives institutionnelles, nous appelons tous les Membres à faire preuve de la volonté politique nécessaire pour appuyer une bonne gouvernance internationale fondée sur l'égalité, la transparence et la responsabilisation.

M. Yaroshevich (Bélarus) (*parle en anglais*) : Le Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale est parvenu dernièrement à des résultats tangibles. L'année dernière, nous avons pu élaborer un tableau des résolutions de l'Assemblée générale sur la revitalisation (A/63/959, annexe), qui a servi de base à l'analyse des raisons de la non-application effective des résolutions adoptées précédemment sur la revitalisation de l'Assemblée.

Tout récemment, nous avons adopté la première résolution de fond sur la revitalisation de l'Assemblée générale depuis des années. La résolution 63/309 couvre la plupart des thèmes que nous avons discutés et intègre les conclusions auxquelles nous sommes parvenus. Nous aimerions féliciter les États Membres et les groupes politiques de leur bonne volonté, notamment le Mouvement des pays non alignés et l'Union européenne, qui ont rendu ces résultats possibles.

Le Bélarus s'associe à la déclaration faite par le Représentant permanent de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés.

La délégation du Bélarus estime que l'atmosphère dans laquelle a travaillé le Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale s'est beaucoup améliorée et que cela contribuera en général à la restauration de la confiance entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. Nous estimons aussi que, stratégiquement, les mesures que nous avons prises ensemble pour le renforcement du rôle de l'Assemblée en tant que principal organe délibérant représentatif des Nations Unies sont la preuve irréfutable de l'interaction efficace qui s'est intensifiée entre les centres reconnus du pouvoir économique et politique mondial pour la stabilisation de la situation internationale.

Après autant de résultats, nous ne pouvons nous permettre de reperdre l'élan. La délégation du Bélarus

s'efforcera de parvenir à plus de résultats encore sur la revitalisation de l'Assemblée générale à la présente session et nous appelons nos partenaires à faire de même.

Nous nous félicitons de l'engagement et de l'intérêt démontrés par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité (P-5) au cours des délibérations tenues récemment dans le cadre du Groupe spécial de travail. Nous espérons que ces cinq pays verront le processus de revitalisation comme un moyen indispensable de veiller à la viabilité et à la bonne santé de l'ensemble du système des Nations Unies.

La délégation biélorussienne voudrait faire part de sa vision des deux moyens possibles d'aller de l'avant. Nous croyons que les idées clefs suivantes devraient être développées au cours de la présente session de l'Assemblée.

Premièrement, l'un des meilleurs moyens de revitaliser l'Assemblée serait pour elle de faciliter l'examen des questions les plus pressantes et d'intérêt le plus immédiat pour les États Membres, ainsi que pour la communauté internationale dans son ensemble. Parmi les questions pressantes à soumettre à l'examen général de l'Assemblée, la délégation biélorussienne inclurait les accords de Kyoto et de Copenhague; l'accès des pays en développement et des pays en transition aux technologies disponibles en matière de sources d'énergie nouvelles et renouvelables; l'amélioration de la coordination des efforts contre la traite des êtres humains; ainsi que les intérêts des pays à revenu intermédiaire.

Deuxièmement, les débats thématiques, en tant que format avancé de débat à l'Assemblée sur des questions pertinentes pour la communauté internationale et que sources de préoccupation et d'intérêt pour l'ONU, pourraient être plus axés sur les résultats. Nous réaffirmons notre opinion selon laquelle ces débats pourraient conduire à l'adoption d'une résolution ou à l'établissement d'un groupe à composition non limitée sur la question débattue; en outre, une liste des propositions faites par les États Membres au cours des débats pourrait être établie.

Troisièmement, la visibilité des activités de l'Assemblée générale devrait être améliorée en permettant plus de coopération avec les principaux organes d'information et en utilisant des techniques modernes d'information. À cet égard, nous notons une fois de plus avec grand intérêt les propositions faites par le représentant de l'Association des journalistes

accrédités auprès de l'ONU et contenues dans le dernier rapport du Groupe de travail spécial (A/63/959), telles que la communication rapide des déclarations à la presse; l'accès facile des médias aux séances de l'Assemblée; l'indication des noms et des titres des orateurs pendant les transmissions des séances par vidéo ou à la télévision; et l'amélioration de la capacité et de la mémoire institutionnelle de la section du porte-parole de l'Assemblée. La visibilité de l'Assemblée pourrait également être améliorée par une interaction accrue avec la société civile et par des voyages de son président et de ses vice-présidents.

Quatrièmement, l'engagement à poursuivre à la présente session notre examen du rôle de l'Assemblée dans le choix et la nomination du Secrétaire général ne devrait pas poser un obstacle à notre activité, mais constituer plutôt une occasion d'écouter attentivement les arguments des autres parties, de les comprendre et d'analyser minutieusement les décisions que nous appuierons.

Cinquièmement la modernisation du système de vote à l'Assemblée, y compris l'introduction du scanner à disque optique, est une question importante qui pourrait conduire à un résultat particulier si les questions de sécurité et de confidentialité peuvent être dûment prises en compte. L'Assemblée ne peut pas ignorer les avantages des progrès technologiques mondiaux.

Dernier point mais non des moindres, nous pensons qu'il serait utile de continuer d'analyser les raisons de la non-application des résolutions précédentes relatives à la revitalisation de l'Assemblée.

Pour terminer, la délégation biélorussienne voudrait noter que, dans les tableaux groupant les résolutions de l'Assemblée générale sur la revitalisation, nous lisons fréquemment le commentaire suivant sur les dispositions des résolutions précédemment adoptées: « Disposition appliquée de manière continue. La disposition ne contient pas de demande de mener une action particulière ». Aujourd'hui, nous pensons qu'il est temps d'entreprendre des actions communes et efficaces en vue de revitaliser l'Assemblée générale de l'ONU.

M. Bui The Giang (Viet Nam) (*parle en anglais*): Au nom de la délégation vietnamienne, je voudrais remercier le Président d'avoir convoqué la séance d'aujourd'hui afin de débattre d'un sujet qui tient à cœur à l'ensemble des États Membres de l'Assemblée générale. Je voudrais également exprimer

ma reconnaissance à l'Ambassadrice María Fernanda Espinosa, de l'Équateur, de même qu'à l'Ambassadeur Morten Wetland, de la Norvège, pour leur remarquable coprésidence du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale pendant sa soixante-troisième session.

Ma délégation appuie la déclaration faite précédemment par le représentant de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Dix-huit ans après sa première inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, la question de la revitalisation de l'Assemblée est apparue comme l'une des plus importantes du processus de réforme de l'ONU en général et de l'Assemblée générale en particulier.

Ma délégation partage l'opinion selon laquelle la revitalisation n'est pas un objectif en soi, mais plutôt un moyen d'améliorer l'efficacité et l'efficience des activités de l'Assemblée dans l'intention de renforcer finalement son rôle en tant qu'organe principal délibératif, décideur et représentatif de l'ONU, dans un effort pour relever adéquatement les défis nouveaux qui se posent à la communauté internationale. Nous rendons donc hommage au Groupe de travail spécial pour les efforts déployés dans l'élaboration du rapport (A/63/959) du 10 septembre 2009, qui contient des recommandations spécifiques et utiles, y compris en particulier le projet de résolution adopté par l'Assemblée le 14 septembre 2009 (résolution 63/309).

Cette résolution – la dix-septième sur cette question depuis l'adoption de la première en 1991 – est notable pour ses plus grandes clarté, simplicité et complétude, y compris la décision d'établir, à la soixante-quatrième session, un groupe de travail spécial sur la revitalisation et de prendre des mesures concrètes visant à améliorer le rôle et l'autorité de l'Assemblée générale au sein du système des Nations Unies. À cet égard, ma délégation souhaite mettre l'accent sur les points suivants.

Premièrement, dans le monde d'aujourd'hui, l'interdépendance entre les nations a tellement pris d'ampleur qu'aucune nation ne peut résoudre seule ses problèmes, quelles que soient sa grandeur et sa puissance. La crise économique et financière qui a sévi à travers le monde en est une preuve. Il a été donc opportun et encourageant que l'Assemblée ait convoqué en juin la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique et son incidence sur le développement, ainsi que le Sommet mondial sur les

changements climatiques en septembre, et qu'elle ait adopté, en juin également, la résolution 63/301 sur le coup d'État au Honduras. Ces événements prouvent que l'Assemblée générale est la tribune la plus appropriée où tous les partenaires mondiaux peuvent se réunir pour discuter et prendre des décisions afin d'arriver à des solutions effectives et durables aux questions les plus importantes pour la communauté internationale. C'est là une évolution judicieuse.

Dans le même ordre d'idées, nous appuyons les débats en cours à l'Assemblée sur les questions mondiales pertinentes au plan international – en particulier dans les domaines du développement, de la paix et la sécurité, des affaires humanitaires et des droits de l'homme –, sur la base de consultations avec les États Membres et en prenant totalement en compte les intérêts et les préoccupations de l'ensemble des États Membres, en particulier ceux des pays en développement.

Deuxièmement, la mise en œuvre complète de toutes résolutions de l'Assemblée générale demeure essentielle pour le processus de revitalisation. Le point de vue de ma délégation est qu'il est utile et légitime d'étudier le tableau synoptique des faits élaboré par le Groupe de travail spécial au cours de la soixante-deuxième session sur l'application des résolutions pertinentes et de l'utiliser comme base productive d'un débat approfondi et d'une évaluation honnête de cet aspect crucial du travail nécessaire pour améliorer le rôle et l'autorité de l'Assemblée.

Troisièmement, le renforcement du Bureau du Président de l'Assemblée générale est également une question clef pour la revitalisation des activités de l'Assemblée. À cet effet, nous estimons qu'il est nécessaire de veiller tant à la fourniture qu'à une utilisation efficace des ressources financières et humaines de ce bureau en vue d'améliorer son activité. Nous pensons qu'il serait recommandable d'étudier sérieusement les suggestions faites par un certain nombre de délégations portant sur le renforcement de la mémoire institutionnelle du Bureau, de même que sur un document relatif aux meilleures pratiques qu'un président en exercice pourrait rédiger à l'intention de son successeur de manière à faciliter le processus de passation de pouvoir.

Quatrièmement, le processus de revitalisation de l'Assemblée générale serait gravement déficient sans l'amélioration de la coopération et de la coordination entre l'Assemblée et les autres principaux organes de

l'ONU, d'autres institutions internationales et la société civile, ainsi qu'au sein des grandes commissions et des organes subsidiaires de l'Assemblée. Nous nous félicitons de la décision de l'Assemblée de poursuivre son examen de la revitalisation de son rôle dans le choix et la nomination du Secrétaire général, car nous estimons que cela contribuera positivement à améliorer la coordination entre l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Secrétaire général. C'est pourquoi en juillet de l'année dernière, lorsque le Viet Nam occupait la présidence du Conseil de sécurité, la délégation vietnamienne a lancé des consultations avec les États Membres sur le projet de rapport annuel du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale. De même, nous appuyons les séances d'information régulières de l'Assemblée générale tenues par le Secrétaire général et les rencontres périodiques entre le Président de l'Assemblée et les Présidents du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social. D'autres initiatives et mesures devraient aussi être envisagées afin d'améliorer encore davantage l'interaction entre les divers organes de l'ONU.

Nous nous félicitons de la nomination de l'Ambassadeur de Slovaquie, Sanja Štiglic, et de l'Ambassadeur d'Argentine, Jorge Argüello, comme Coprésidents du Groupe de travail spécial à la soixante-quatrième session.

Nous sommes pleinement en accord avec les remarques du Président de l'Assemblée faites à la 13^e séance, à la fin du débat général de la soixante-quatrième session, selon lesquelles le meilleur moyen de renforcer le multilatéralisme est de revitaliser l'Assemblée générale comme principal organe directeur, de délibération et de prise de décisions de l'ONU. Je voudrais réitérer le ferme engagement du Viet Nam à participer de manière active et constructive aux travaux de revitalisation de l'Assemblée générale, à la poursuite de cet objectif.

M. Kleib (Indonésie) (*parle en anglais*) : D'entrée de jeu, je voudrais louer l'excellent travail effectué par les deux Coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale et nous féliciter du rapport du Groupe (A/63/959). Nous les remercions aussi du tableau sur la revitalisation mis à jour et annexé au rapport, qui constitue un instrument précieux pour suivre l'évolution de l'efficacité de l'Assemblée.

L'Indonésie s'associe à la déclaration de la délégation algérienne au nom du Mouvement des pays non alignés.

Nous devons tous travailler ensemble pour renforcer le rôle de l'Assemblée générale comme principal organe directeur, de délibération et de représentation de l'ONU. Comptant l'ensemble des États Membres des Nations Unies et détentrice d'un mandat universel, l'Assemblée est tout particulièrement bien placée pour examiner en détail les sujets essentiels de préoccupation au niveau international, et à prendre les mesures politiques nécessaires.

L'Indonésie appuie toujours les efforts faits pour revitaliser l'Assemblée et renforcer son statut mondial de représentation des aspirations des peuples. Nous continuerons d'œuvrer activement à cette fin. Je voudrais faire part de certaines réflexions sur ce point important de l'ordre du jour.

Premièrement, ce n'est pas en raison d'un manque de résolutions ou de décisions de l'ONU que nous continuons de travailler à la revitalisation de l'Assemblée, après 16 ans de débat sur la réforme de l'Organisation. C'est en fait la lenteur de la mise en œuvre, ou bien l'absence de mise en œuvre des résolutions déjà adoptées sur la question qui sont principalement responsables du fait que l'Assemblée n'est pas en mesure de s'acquitter pleinement du rôle assigné par la Charte. En effet, une plus grande volonté politique de la part de tous reste essentielle pour progresser dans nos efforts collectifs pour communiquer plus d'énergie à l'Assemblée. À cet égard, nous avons été encouragés par l'activité prospective du Groupe de travail spécial à la soixante-troisième session, y compris ses trois séances thématiques sur les questions cruciales. Nous espérons que le Groupe se fondera sur les nombreux points de convergence lors de la soixante-quatrième session et que, là où subsistent des divergences, davantage d'efforts seront entrepris pour les combler.

Deuxièmement, le rôle du Bureau du Président de l'Assemblée générale est sans aucun doute très important, et il doit être pleinement appuyé par le système des Nations Unies. Nous appuyons le renforcement de la mémoire institutionnelle et du fonctionnement du Bureau du Président grâce à des ressources distinctes et spécialement affectées à cette fin. Nous partageons également l'opinion que le Président devrait élaborer un rapport complet et

analytique à la fin de son mandat, assorti d'évaluations, en particulier lorsque des décisions ou des mesures adoptées par l'Assemblée n'ont pas pu être appliquées. Cela serait utile à titre d'application des pratiques optimales et des enseignements tirés, ainsi que pour renforcer la cohésion entre les États Membres.

Le rapport annuel du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation devrait aussi inclure le statut des résolutions qui influent directement sur l'activité de l'ONU.

Troisièmement, l'Assemblée générale, afin de démontrer qu'elle s'aligne sur les aspirations de la communauté internationale et qu'elle est en mesure de prendre les mesures nécessaires, doit faire preuve de qualités de chef de file en prenant des initiatives politiques opportunes sur des questions d'intérêt commun, et en élaborant les normes requises. À cet égard, l'Indonésie loue l'initiative d'avoir convoqué en juin la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, ainsi que son Document final (résolution 63/303, annexe).

L'Assemblée doit continuer à examiner efficacement les principales questions politiques, sociales et économiques. Elle doit aussi jouer le rôle qui lui revient dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales, conformément à la Charte. Elle doit accroître son engagement dans l'architecture de paix de l'ONU et appuyer davantage les efforts pour un maintien de la paix et une consolidation de la paix efficaces et fondés sur le partenariat, tant au Siège que sur le terrain.

Quatrièmement, pour relever les défis mondiaux complexes et multidimensionnels du XXI^e siècle, il est vital que les relations entre les organes principaux de l'ONU soient équilibrées et qu'il y ait une coopération et une collaboration sur les questions pertinentes. Bien qu'ils doivent s'acquitter de leurs mandats respectifs, ceux-ci doivent continuer à trouver des moyens de développer des synergies dans des buts précis.

Nous devons faire attention ici aux liens importants et délicats qui existent entre la question de la mise en œuvre des résolutions de l'Assemblée générale et les processus en cours du réexamen des mandats et de la réforme du Conseil de sécurité. Si certains points importants seront invariablement examinés par le Groupe de travail spécial, il faut veiller à ce que cet examen n'interfère pas, de manière fortuite, avec le travail spécifique effectué dans les

autres instances intergouvernementales de l'ONU concernées.

Cinquièmement, en ce qui concerne la nomination du Secrétaire général, nous reconnaissons que l'Assemblée a un rôle capital à jouer pour rendre le processus de sélection transparent, inclusif et ouvert à la consultation de l'ensemble des États Membres. Bien que le processus de sélection actuellement en place ait produit des secrétaires généraux honorables et compétents, cela ne signifie nullement que le processus lui-même soit parfait. Il y a toujours moyen de l'améliorer pour répondre aux principes démocratiques. Sans porter atteinte à l'Article 97 de la Charte, nous sommes d'accord sur la nécessité d'une interaction substantielle entre les candidats et l'Assemblée.

Enfin, la visibilité mondiale et la capacité de se faire connaître propres à l'Assemblée générale sont essentielles au renforcement de son influence dans les affaires internationales. L'appui nécessaire du Comité de l'information et du Département de l'information est important à cet égard. L'attribution du travail de l'ONU aux divers acteurs internationaux est essentielle pour le succès des objectifs de l'Organisation. Par conséquent, outre des stratégies de plus grande diffusion et de communication mieux centrée, une interaction significative avec la société civile sur les questions soumises à l'examen de l'Assemblée pourrait contribuer à un solide accomplissement du rôle de l'Assemblée.

M. Le Roux (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Notre délégation s'aligne sur la déclaration faite par le Représentant permanent de l'Algérie en sa qualité de coordonnateur du Groupe de travail sur la revitalisation de l'Assemblée générale pour le Mouvement des pays non alignés.

L'Afrique du Sud se joint également aux autres délégations pour exprimer sa sincère gratitude aux Coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale à la soixante-troisième session, l'Ambassadrice María Fernanda Espinosa, de l'Équateur et l'Ambassadeur Morten Wetland, de la Norvège.

Nous les félicitons d'avoir fait du bon travail.

L'Assemblée générale est le seul organe de l'ONU dont sont membres les 192 États Membres et au sein duquel tous participent à la prise de décisions collectives sur un pied d'égalité. Malheureusement, la réalité ne reflète pas toujours l'importance de cet

organe. L'Assemblée est trop souvent marginalisée car les autres organes de l'ONU empiètent sur son mandat, et plus particulièrement le Conseil de sécurité. Nous réaffirmons que l'Assemblée générale est le principal organe délibérant et directeur de l'ONU.

L'Afrique du Sud appuie donc sans réserve la position africaine, telle que la reflète le Consensus d'Ezulwini de 2005, qui appelle l'Assemblée générale à « être renforcée pour lui permettre de jouer le rôle qui lui revient dans le système des Nations Unies en tant que parlement du monde ».

Ma délégation va continuer de participer activement aux délibérations du Groupe de travail spécial, dans le but de rendre l'Assemblée générale plus transparente et plus ouverte. En tant que parlement du monde, l'Assemblée doit être réactive et capable de faire face à des préoccupations qui touchent le monde entier.

À cet égard, ma délégation prend note avec satisfaction des débats thématiques qu'a tenus l'Assemblée pendant sa précédente session, et plus particulièrement de la conférence de haut niveau sur la crise économique mondiale, qui s'est tenue en juin 2009. Nous avons également constaté que l'Assemblée avait pris des mesures sur des questions relatives à la paix et à la sécurité internationales, comme le lui prescrit la Charte, à sa soixante-troisième session, quand elle a repris sa dixième session extraordinaire d'urgence, conformément à l'initiative « L'union pour le maintien de la paix » [résolution 377 (V)], pour débattre de la gravité des événements à Gaza; et quand elle a rapidement pris des mesures en réaction au changement inconstitutionnel de gouvernement au Honduras.

Malgré cette évolution, nous continuons de croire qu'il importe de débattre de mesures et de les adopter pour améliorer l'efficacité de l'Assemblée générale, notamment en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

L'Afrique du Sud ne souhaite pas voir l'Assemblée générale usurper le rôle du Conseil de sécurité, mais nous insistons sur le fait qu'il est nécessaire de rééquilibrer les compétences entre l'Assemblée et le Conseil, comme le prescrit le Consensus d'Ezulwini.

Ceci est particulièrement vrai en ce qui concerne l'élection du Secrétaire général de l'Organisation. Nous convenons avec le Mouvement des pays non

alignés que la procédure d'élection du Secrétaire général créée par la résolution 11 (I) de 1946 doit être révisée, notamment son paragraphe 4 d), qui stipule que le Conseil de sécurité doit présenter un candidat à l'Assemblée générale, qu'il convient « qu'on évite un débat sur cette désignation », et que la candidature et la nomination du Secrétaire général doivent faire l'objet de discussions en séances privées. Ces aspects ne sont pas caractéristiques d'une organisation au fonctionnement démocratique. En fait, la résolution 51/241 fournit un cadre légèrement plus transparent pour la sélection du Secrétaire général, et cette pratique doit être améliorée et développée.

Ma délégation est par conséquent satisfaite que la résolution 63/309, qui porte création du Groupe de travail spécial sur la revitalisation pour la présente session, charge le Groupe de travail de se pencher sur le rôle de l'Assemblée en ce qui concerne la sélection et la désignation du Secrétaire général. Nous attendons avec impatience de participer à ces débats de manière constructive. À cet égard, l'Afrique du Sud félicite les Ambassadeurs de Slovénie et d'Argentine de leur nomination en tant que cofacilitateurs. Ils peuvent être assurés du plein appui et de l'entière coopération de l'Afrique du Sud.

Enfin, le Président peut être assuré que ma délégation appuie pleinement le renforcement de son bureau. Nous attendons avec intérêt qu'il nous expose ses vues à cet égard au sein du Groupe de travail, notamment en ce qui concerne la mémoire institutionnelle de sa fonction, comme le prescrit la résolution 63/309.

M^{me} Aitimova (Kazakhstan) (*parle en anglais*) :
Tout d'abord, ma délégation voudrait remercier le Président de poursuivre le débat sur la revitalisation de l'Assemblée générale dans le cadre de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale.

Nous voudrions aussi remercier sincèrement les Coprésidents du Groupe de travail sur la revitalisation de l'Assemblée générale – les Représentants permanents de l'Équateur, M^{me} María Fernanda Espinosa, et de la Norvège, M. Morten Wetland – des efforts intenses qu'ils ont déployés, comme le reflète le rapport du Groupe de travail présenté lors de la précédente session (A/63/959). Je félicite également les Ambassadeurs de l'Argentine et de la Slovénie de leur récente nomination, par le Président de l'Assemblée, en tant que nouveaux cofacilitateurs du Groupe de travail. Nous croyons que sous leur présidence, le

Groupe de travail continuera de remplir avec succès son mandat extrêmement important, qui consiste à trouver de nouveaux moyens de renforcer le rôle, l'autorité et l'efficacité de l'Assemblée générale.

À ce jour, certains progrès ont été réalisés s'agissant d'améliorer l'efficacité de l'Assemblée générale et de ses méthodes de travail. En particulier, nous nous félicitons de l'approche pratique adoptée pour analyser en détail l'état de la mise en œuvre des résolutions et décisions existantes relatives à la revitalisation, sur la base du tableau mis à jour. Le tableau est un instrument utile pour évaluer et consolider l'état de la mise en œuvre des dispositions principales des résolutions pertinentes, qui ont été articulées autour de trois grands thèmes. Selon nous, le tableau sur l'état de la mise en œuvre doit servir de base aux délibérations de l'Assemblée.

Un autre exemple de changement positif que nous voudrions mentionner concerne les réunions tenues à intervalles réguliers par le Président de l'Assemblée générale avec les Présidents du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social pour faire en sorte de renforcer la coopération, la coordination et la complémentarité des programmes de travail des trois organes principaux de l'ONU. Par ailleurs, ces dernières années, les présidents de l'Assemblée générale se sont activement penchés sur les problèmes mondiaux les plus pressants en organisant des débats thématiques et des séances plénières informelles.

À ce stade du débat, nous devons être capables de décider quelles modalités d'action le Groupe de travail sur la revitalisation doit adopter pendant cette session de l'Assemblée. Nous estimons que le Groupe de travail doit organiser son programme de travail en fonction des délibérations et des échanges de vues généraux, ainsi que des réunions d'information et des exposés thématiques organisés.

Pour ce qui est de savoir quels aspects de la revitalisation de l'Assemblée générale exigent une attention particulière, j'en vois trois.

Premièrement, il est clair que l'objectif ultime du processus de réforme de l'Assemblée générale est d'en faire le principal organe délibérant, directeur et représentatif de l'ONU. Personne ne peut contester ce point. La réforme de l'Assemblée générale est étroitement liée à la réforme des autres organes principaux de l'ONU et de leurs méthodes de travail. Bien que la répartition des tâches entre les trois organes principaux soit dûment consignée dans la

Charte des Nations Unies, nous débattons toujours de la disparité des pouvoirs. Une forte volonté politique de la part des États Membres est nécessaire s'ils veulent trouver un équilibre entre les organes principaux de l'ONU, afin de faire en sorte que les Conseils aient davantage à rendre compte à l'Assemblée générale et que leurs programmes de travail soient coordonnés.

Deuxièmement, il est extrêmement important de renforcer la mémoire institutionnelle du Bureau du Président de l'Assemblée générale, en donnant un rôle plus important aux principaux membres du personnel et en améliorant l'efficacité des fonctions du Bureau ainsi que sa relation avec le Secrétariat. Nous nous affirmons favorables au renforcement des ressources financières et humaines du Bureau du Président.

Troisièmement, il faut prêter l'attention requise à la question du rôle et de la responsabilité de l'Assemblée générale dans le processus de sélection et de désignation du Secrétaire général. Les États Membres doivent aller de l'avant dans leurs consultations et s'accorder sur le principe que les procédures de sélection du Secrétaire général doivent être officialisées et menées de manière transparente et ouverte et dans des délais raisonnables.

Il ne fait aucun doute que les questions de la visibilité et de la capacité de communication de l'Assemblée générale, de sa relation avec le Secrétariat, des nouvelles options technologiques et de conduite des scrutins, de la couverture médiatique et de l'amélioration de la documentation ne sont pas moins importantes. Néanmoins, selon nous, l'objectif principal de la réforme de l'Assemblée générale ne sera pas atteint tant que nous n'aurons pas traité les trois principaux aspects que je viens de mentionner.

Une autre question liée à celles qui consistent à formuler des recommandations est mise en avant par l'Assemblée générale dans le dispositif de ses résolutions. Nous estimons que le moment est venu de résoudre de manière collective la question d'obliger les États Membres à appliquer les recommandations de l'Assemblée générale, même si pour cela il faudrait apporter des amendements à la Charte des Nations Unies.

Le Kazakhstan est d'avis que les grandes questions mondiales – comme la crise financière et les progrès relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement – devraient être examinées non seulement dans des réunions de haut niveau, comme

cela se fait traditionnellement à la veille de l'ouverture du débat général de la session annuelle de l'Assemblée générale, mais aussi directement dans des séances plénières de l'Assemblée générale, et non ailleurs.

Pour terminer, j'aimerais réaffirmer la ferme position du Kazakhstan qu'une Assemblée générale plus forte aiderait à renforcer le multilatéralisme en termes de transparence et de non-exclusivisme. Le Kazakhstan est attaché à la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale en tant qu'élément essentiel du processus de réforme de l'Organisation des Nations Unies.

M. Núñez Mosquera (Cuba) (*parle en espagnol*) : Ma délégation s'associe aux déclarations faites par le représentant de l'Algérie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et par le représentant du Mexique, au nom du Groupe de Rio. J'aimerais faire des observations supplémentaires au sujet de cette question.

Tout d'abord, je voudrais remercier les Coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale pour le rapport qu'ils ont rédigé sur cette question (A/63/959) et pour leurs efforts en vue de réaliser des progrès concernant la revitalisation de l'Assemblée générale.

La revitalisation de l'Assemblée générale est un élément déterminant d'une réforme véritable de l'Organisation des Nations Unies. On ne peut espérer avoir une Organisation dont les actions soient plus démocratiques et efficaces, tant que l'Assemblée générale n'exercera pas pleinement les fonctions que lui confère la Charte. Ce processus de revitalisation doit avoir pour objectif ultime de réaffirmer le rôle central de l'Assemblée générale en sa qualité d'organe principal de l'Organisation des Nations Unies chargé de délibérer, d'adopter des politiques et de représenter les Membres, comme cela est bien reconnu dans la Charte et dans la Déclaration du Millénaire. Il est important qu'à l'issue de ce processus, l'Assemblée se retrouve renforcée comme un organe indépendant et de débat sans exclusive, au sein duquel les États Membres ont toute liberté de débattre des sujets qui les intéressent.

Si nous voulons restaurer la confiance de la communauté internationale en l'Organisation des Nations Unies, et surtout sa crédibilité face à l'opinion publique mondiale, nous devons nous assurer que notre Organisation répond véritablement aux intérêts collectifs de ses États Membres. Cela ne pourra être

réalisé que par la revitalisation du rôle directeur de l'Assemblée générale, unique organe des Nations Unies où il n'y a pas de place pour les hégémonies, où nous avons tous une voix et un vote, et où n'existe pas l'obsolète droit de veto.

L'Assemblée générale peut et doit examiner les questions cruciales et urgentes de la réalité internationale en vue d'adopter des résolutions concrètes, visant à l'action. À notre avis, le problème principal de l'Organisation aujourd'hui est justement le fait que les nombreuses résolutions adoptées par l'Assemblée générale ne sont pas appliquées. Elles constituent un corps normatif important qui reste inerte, parce que leur application dépend de la volonté politique des États qui ont le pouvoir politique, militaire ou économique de le faire. Ceci s'applique aussi aux nombreuses résolutions relatives à la revitalisation de l'Assemblée, dont le niveau d'application est très limité.

Cuba souligne la nécessité de parvenir à un équilibre adéquat entre les organes principaux de l'Organisation des Nations Unies, conformément à la Charte, et pour les États Membres de cesser d'essayer de transférer des points figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée générale au Conseil de sécurité. Le Conseil de sécurité devrait respecter scrupuleusement les dispositions de la Charte et toutes les résolutions de l'Assemblée générale, étant donné que celle-ci est l'organe principal de l'Organisation des Nations Unies. En outre, il devrait s'abstenir de s'ingérer dans les questions qui relèvent clairement des fonctions et pouvoirs d'autres organes.

La délégation cubaine tient à exprimer sa préoccupation suite à l'établissement par le Conseil de sécurité de normes et définitions qui dépassent clairement son domaine de compétence, sans tenir compte du fait qu'en vertu de l'Article 13 de la Charte, la responsabilité du développement progressif du droit international et de sa codification revient en premier lieu à l'Assemblée générale.

La revitalisation de l'Assemblée générale ne peut être un processus bureaucratique. Comme le père Miguel d'Escoto l'a déclaré à juste titre dans son discours d'adieu en sa qualité de Président de l'Assemblée générale à sa soixante-troisième session, « La revitalisation n'est pas une question technique, mais politique » (A/63/PV.105, p. 31).

Nous espérons que, suite au processus de revitalisation, l'interaction entre le Secrétariat et

l'Assemblée générale sera renforcée, ce qui permettra au Secrétariat de répondre de manière plus efficace aux mandats définis par les États Membres.

En outre, dans le cadre des travaux du Groupe de travail spécial sur la revitalisation, il faudrait continuer à contrôler strictement l'application des résolutions relatives à cette question. Il faudra également s'assurer de la mise à jour appropriée du tableau récapitulatif des résolutions relatives à la revitalisation de l'Assemblée générale. Nous avons déjà à notre disposition un véritable arsenal législatif sur la revitalisation nécessaire de cet organe principal. Il faut justement donner la priorité à la mise en œuvre des nombreuses résolutions qui ont déjà été adoptées.

La délégation cubaine voudrait terminer son intervention en réaffirmant sa disposition à continuer à collaborer dans le cadre des travaux en cours, visant à atteindre l'objectif important et nécessaire qu'est la revitalisation de l'Assemblée générale.

M. Chávez (Pérou) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, j'aimerais saluer la décision du Président de l'Assemblée générale de désigner les Représentants permanents de l'Argentine, l'Ambassadeur Jorge Argüello, et de la Slovénie, l'Ambassadrice Sanja Štiglic, comme Coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale pour la présente session de l'Assemblée. Nous leur adressons nos félicitations chaleureuses et nous les assurons de notre plein appui pour les fonctions importantes qu'ils ont assumées. Nous sommes certains que, grâce à leur sage direction, nous progresserons vers notre objectif de revitaliser ce forum multilatéral.

Je réaffirme également notre reconnaissance particulière pour le travail excellent accompli par l'ancienne Représentante permanente de l'Équateur, l'Ambassadrice María Fernanda Espinosa, et le Représentant permanent de la Norvège, l'Ambassadeur Morten Wetland, à la tête du Groupe de travail spécial pendant la soixante-troisième session. Leur importante contribution servira de base aux travaux que nous allons conduire au cours de la présente session, à partir d'aujourd'hui.

Les organisations doivent s'adapter à ce monde qui exige des réponses rapides et opportunes aux différents problèmes auxquels l'humanité fait face. Cependant, un coup d'œil à l'ordre du jour de l'Assemblée générale permet de constater qu'il y figure de nombreux sujets qui ne reflètent pas nécessairement les priorités de l'ordre du jour international et qui, au

contraire, détournent nos efforts. La plupart de ces sujets pourraient être examinés dans le cadre d'autres forums hémisphériques, étant donné leur portée limitée. Il y a d'autres sujets, qu'il vaudrait mieux aborder dans des forums spécialisés, à cause de leur caractère spécifique. Nous devons également veiller à limiter la répétition automatique et mécanique des sujets que nous abordons. Par conséquent, nous estimons que l'ordre du jour de l'Assemblée devrait être revu.

M^{me} Aitimova (Kazakhstan), Vice-Présidente, assume la présidence.

Nous sommes également d'avis que l'Assemblée générale devrait être proactive, au lieu de se limiter à des longs débats dont seule cette Organisation se souviendra, et qui n'ont que peu d'effets pratiques sur le terrain. À cet égard, il serait nécessaire de progresser dans la définition des questions prioritaires auxquelles l'Assemblée générale devrait consacrer ses travaux afin de parvenir à des résultats concrets et vérifiables que l'opinion publique pourra constater par elle-même.

Ma délégation estime qu'il est important de promouvoir une meilleure relation entre le Président de l'Assemblée générale et les présidents des grandes commissions, ainsi qu'avec les autres organes de l'ONU qui traitent de questions pertinentes relatives à l'ordre du jour international. Un plus grand engagement de la part du Président de l'Assemblée générale permettrait de donner une visibilité accrue aux travaux de l'Assemblée et permettrait de mieux toucher le public, ce qui est essentiel pour mieux imposer la voix et l'image du Président de l'Assemblée générale face à l'opinion publique internationale.

Nous convenons tous de l'importance du rôle de Président de l'Assemblée générale et du travail de fond qu'il doit effectuer au cours de son mandat pour conférer un poids spécifique et de la pertinence à l'Assemblée générale. Malheureusement, le fait que la présidence de l'Assemblée générale soit annuelle rend difficile l'obtention de résultats significatifs. Malgré cela, il est possible de garantir une gestion efficace et efficiente de la présidence. À cet égard, le Pérou pense qu'il est indispensable de renforcer les capacités du Bureau du Président grâce à la création d'une équipe ad hoc qui soit permanente et ne change pas chaque année. Dans la mesure où il serait possible de réaliser cette idée, cela permettrait de promouvoir un travail rationnel et efficace qui aiderait à préserver la mémoire institutionnelle de la présidence. Cette équipe ad hoc

doit disposer de capacités suffisantes pour appuyer, de la façon la plus efficace possible et en s'inscrivant dans la durée, tout le travail de gestion de l'information, et pour aider de manière substantielle les innombrables activités de coordination que la présidence doit entreprendre avec le Secrétariat et avec les présidents des grandes commissions de l'Organisation.

Toutefois, les fonctions du Bureau du Président de l'Assemblée générale ne sauraient être dissociées du Président lui-même. Pour cette raison, le renforcement du Bureau du Président sera, en fin de compte, la conséquence naturelle de la capacité du Président à orienter les travaux de l'Assemblée générale, à parvenir à des consensus, à rapprocher des positions éloignées, à se situer au-dessus des divers intérêts en jeu et à favoriser le dialogue pour que nous puissions tous nous identifier avec lui et qu'il puisse jouer un rôle fédérateur. Il est par conséquent d'une importance cruciale de veiller à ce que le Président de l'Assemblée générale ait le profil approprié pour conduire les activités si importantes qui sont les siennes car, comme nous le savons tous pertinemment, cela se reflétera sur l'efficacité de sa gestion et sur les travaux de l'Assemblée générale elle-même.

Nous avons fait des progrès en ce qui concerne la mise à jour du tableau des résolutions de l'Assemblée générale sur la revitalisation. Toutefois, ce tableau devrait avoir une structure dynamique, souple, facile à comprendre et axée sur les résultats. À cet égard, par exemple, les résolutions qui ont déjà été mises en œuvre pourraient être compilées dans une annexe du Règlement de l'Assemblée générale. En ce qui concerne le système de vote, nous continuerons de participer de façon constructive à l'examen des propositions concernant les votes à scrutin secret présentées dans le but de mettre en œuvre un système rapide, efficace et sûr qui, à son tour, garantisse la crédibilité, la fiabilité et la confidentialité du vote à scrutin secret.

En ce qui concerne le rôle et la responsabilité de l'Assemblée générale dans le processus de sélection du Secrétaire général, nous pensons que l'Assemblée générale doit jouer un rôle plus actif, conformément à ce qui est stipulé dans la Charte et dans les résolutions adoptées par l'Assemblée elle-même. L'organisation de rencontres entre les candidats et l'Assemblée générale et/ou avec les groupes régionaux pourrait constituer un premier pas vers une plus grande participation de l'Assemblée générale à l'élection du Secrétaire général. Nous réaffirmons également que, dans la

nomination du Secrétaire général et conformément aux dispositions des résolutions sur cette question, il faudra prendre dûment en considération le roulement régional et le principe de l'égalité des sexes.

Pour terminer, permettez-moi de réaffirmer l'engagement de la délégation du Pérou à continuer d'appuyer tous les efforts déployés en vue de revitaliser l'Assemblée générale. Nous participerons ainsi de façon constructive aux travaux de l'actuelle session de l'Assemblée générale.

M. Okuda (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier sincèrement le Président d'avoir organisé la séance d'aujourd'hui dans le but de discuter d'un des points les plus importants inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, à savoir la revitalisation de ses travaux. Je tiens également à remercier de leur excellent travail les Coprésidents du précédent Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale, l'Ambassadrice Maria Fernanda Espinosa, de l'Équateur et l'Ambassadeur Morten Wetland, de la Norvège, travail présenté en détail dans leur rapport (A/63/959) et dans la résolution 63/309 de l'Assemblée. Je tiens également à saluer chaleureusement les cofacilitateurs de ce processus, l'Ambassadrice Sanja Štiglic de Slovénie et l'Ambassadeur Jorge Argüello, de l'Argentine. J'espère coopérer étroitement avec eux lors de la poursuite de nos travaux sur ces questions essentielles.

L'Assemblée générale est l'organe le plus représentatif de l'ONU, un organe auquel tous les États Membres participent. Malgré l'exception énoncée au paragraphe 1 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies, l'Assemblée est chargée de toutes les questions définies dans la Charte. Le Japon est attaché au processus de revitalisation de l'Assemblée et continuera de contribuer aux activités menées à cette fin.

Ma délégation tient à mentionner expressément la question des débats thématiques, que nous jugeons très utiles pour renforcer la compréhension par les États Membres de l'ordre des questions prioritaires inscrites à l'ordre du jour de l'ONU. Nous nous félicitons de l'organisation, l'année dernière, de débats thématiques sur des problèmes mondiaux tels que la crise financière, la crise alimentaire, les problèmes de l'énergie et des ressources naturelles, aussi bien que la question importante aujourd'hui de la sécurité humaine. Le Japon pense que nous devrions mettre en place des mécanismes faisant le lien entre ces débats et

diverses activités concrètes de l'Assemblée. La sélection des sujets des débats est également cruciale. Je tiens à insister sur le fait qu'il faut choisir avec soin et au cas par cas le sujet et le thème des débats, en tenant compte des ressources limitées de l'ONU. J'espère que les Présidents de l'Assemblée générale et les États Membres tiendront d'étroites consultations à cet égard.

Le Japon reconnaît l'importance de continuer à examiner l'état d'application des résolutions de l'Assemblée générale et salue les efforts déployés sans relâche par le Secrétariat pour publier le rapport sur cette question en février (A/62/952/Add.1). Nous espérons que le suivi de l'application des résolutions de l'Assemblée sera amélioré suite à la publication de ce document.

Le Japon se félicite de la présentation des rapports annuels du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale, des consultations régulières entre les Présidents du Conseil et de l'Assemblée, et des communications en temps utile du Secrétaire général à l'Assemblée. Nous espérons vraiment que la relation et la coordination de l'Assemblée avec les autres principaux organes seront renforcées et améliorées au fil de ce processus.

Nous devons également noter que l'Assemblée générale, de concert avec le Conseil de sécurité, est un organe chargé de superviser les travaux de la Commission de consolidation de la paix. Le Japon se félicite des vifs débats qui ont eu lieu à l'Assemblée générale aussi bien qu'au Conseil de sécurité sur le rapport annuel de la Commission de consolidation de la paix, car cela permet de renforcer les liens entre les deux principaux organes de l'ONU.

Nous notons que l'introduction d'un système de vote utilisant les nouvelles technologies est actuellement examinée dans le cadre du plan-cadre d'équipement. Cette proposition devrait être adoptée à condition qu'elle tienne pleinement compte des besoins et des préoccupations des États Membres s'agissant du secret et de la sécurité du vote et qu'elle utilise d'une manière rationnelle les ressources financières existantes sans engager de dépenses additionnelles imputables sur le budget. J'espère que le Secrétariat consultera les États Membres à ce sujet.

Tout en nous réjouissant des débats constructifs inscrits à l'ordre du jour, ma délégation réaffirme sa détermination à contribuer à la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.

M. Fazal (Singapour) (*parle en anglais*) : Dans la *Maison d'âpre-vent*, Dickens a écrit :

« Cette épouvantable action judiciaire est [...] devenue tellement compliquée qu'aucun être vivant ne sait de quoi il retourne. Les parties sont celles qui s'y retrouvent le moins, et deux avocats du tribunal de Chancery ne peuvent pas en parler pendant cinq minutes sans se quereller sur tous les postulats. »

Je suis persuadé que cette situation rappellera quelque chose aux représentants qui siègent dans cette salle alors que nous débattons de la revitalisation de l'Assemblée générale et négocions les résolutions qui sont toujours à l'ordre du jour de la soixante-quatrième session.

La revitalisation de l'Assemblée générale est effectivement une question qui nous pose des difficultés depuis un certain temps, de même que d'autres questions pressantes concernant la réforme de l'ONU. Nous devons poursuivre notre examen en gardant à l'esprit le fait que le temps nous manque. Nous avons trop longtemps pensé dans cette salle que cette organisation internationale n'avait pas de rival digne de ce nom. La montée en puissance d'autres structures de gouvernance mondiales comme le Groupe des Vingt et l'élargissement de son ordre du jour, de la crise financière au commerce et à l'emploi, ont suscité de nouveaux doutes et questions sur la pertinence de l'ONU et de l'Assemblée générale.

Pour des États lilliputiens comme Singapour, le multilatéralisme a toujours été un moyen de défense vital contre les Gullivers de la scène internationale. C'est à travers ce prisme que nous voyons dans la vigueur et la pertinence de l'Assemblée générale une question de la plus haute importance, d'autant que l'une des caractéristiques clefs de l'Assemblée générale est sa légitimité unique découlant de sa composition universelle.

Singapour a toujours pensé que la revitalisation de l'Assemblée générale et la réforme de l'ONU dans son ensemble doivent être réalisées avec pragmatisme. Il n'est pas pragmatique ou réaliste de penser que nous pouvons en finir avec l'Assemblée générale et en édifier une autre. Nous devons plutôt nettoyer notre maison, une pièce après l'autre. Cela peut sembler fastidieux, mais il faut le faire. Il est de la plus haute importance que nous nous attelions tous à la tâche de nettoyer notre maison, car les États Membres ont tous beaucoup à gagner. À cet égard, Singapour salue les

contributions importantes apportées par les Groupes de travail spécial successifs qui ont examiné cette question à l'ordre du jour, notamment les efforts déployés pour rationaliser les travaux de l'Assemblée générale grâce à la biennalisation, la triennalisation, au regroupement ou à l'élimination de certains points à l'ordre du jour habituel de l'Assemblée et l'introduction d'une clause d'extinction concernant les résolutions.

Outre les microréformes importantes auxquelles nous devons procéder pour améliorer l'efficacité et l'efficience de l'Assemblée, les efforts de revitalisation que nous avons déployés cette année devraient aussi être axés sur les macroréformes. Permettez-moi de mettre en lumière deux questions à cet égard.

Premièrement, nous devrions renforcer les processus budgétaires de l'ONU. Les États Membres devraient pouvoir donner leur avis sur le budget de l'Organisation, mais l'atmosphère actuelle de microgestion excessive et les luttes politiques après auxquelles se livrent les États Membres concernant des questions administratives et budgétaires ont, fâcheux paradoxe, conduit à la prolifération de la bureaucratie et au gaspillage des ressources.

Nous devons y remédier. Recentrons les débats sur les questions financières et budgétaires à un niveau plus large et plus stratégique. Nous pourrions par exemple consacrer davantage de temps à examiner les facteurs qui expliquent la croissance des diverses composantes du budget pour voir s'ils sont en harmonie avec les engagements de l'ONU dans un monde de plus en plus complexe et instable. Je pense notamment aux missions politiques spéciales, dont la part du budget ordinaire a monté en flèche ces dernières années et créé la fausse impression que le budget de l'ONU échappe à tout contrôle. La réforme des ressources humaines est un autre exemple. Prêtons-nous suffisamment d'attention au suivi de la performance des personnels de l'ONU pour garantir qu'ils donnent le meilleur d'eux-mêmes?

Deuxièmement, nous devrions revoir l'ordre du jour de l'Assemblée générale et établir de nouvelles priorités, en particulier en ce qui concerne les réunions de haut niveau. Nous devrions prendre en considération quelles questions les pays développés et en développement veulent examiner, en ne perdant pas de vue l'opportunité et la pertinence de ces réunions. Cette approche permettrait d'obtenir un plus grand appui de la part des États Membres et encouragerait

nos capitales à continuer de participer à ces réunions. La triste réalité est que les activités de l'Assemblée générale risquent de passer au second plan par rapport aux activités d'autres forums si nous n'accordons pas suffisamment d'importance aux questions pertinentes et pressantes actuelles.

D'autres tribunes apparaissent, délibérément ou par accident, parce que l'ONU ne joue plus son rôle de chef de file. L'Assemblée générale est peut-être l'instance la plus légitime de délibération des questions multilatérales, mais nous devons faire attention à ne pas nous reléguer nous-mêmes au second plan en raison de notre inefficacité. Trop souvent, notre discours débouche sur une impasse à cause de querelles dogmatiques.

Nous pouvons faire mieux que cela. Nous remontons de l'abîme où nous avait plongés la crise économique et financière mondiale, ce qui nous donne un bref moment de répit pour réfléchir et prendre les mesures nécessaires afin de revitaliser l'Assemblée générale. Nous ne devons pas laisser passer cette occasion.

M. Andrianarvelo-Razafy (Madagascar) : La délégation malgache s'aligne sur la déclaration faite par l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés. Toutefois, ma délégation voudrait formuler quelques observations à titre national.

Nous abordons aujourd'hui un thème qui couvre des questions de grand intérêt pour les Membres de l'ONU. Ma délégation voudrait saluer les efforts accomplis et le dévouement au service de notre Organisation durant cette session.

L'Assemblée générale demeure le cadre privilégié pour dégager un consensus mondial sur les grands problèmes contemporains, prendre des décisions ou recommandations en vue d'une action concertée face aux menaces interdépendantes qui guettent le monde actuellement. Elle constitue ainsi un instrument du multilatéralisme efficace, un lieu de dialogue irremplaçable. Toute réforme doit donc accroître à la fois l'efficacité et la crédibilité de notre Organisation, qui est un symbole universel pour traduire les aspirations de paix des peuples.

Madagascar attache une grande importance aux travaux de l'Assemblée générale et au renforcement du rôle de l'Organisation. Elle réaffirme son attachement aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et au droit international comme

fondements essentiels d'un monde plus pacifique et plus juste.

Madagascar reconnaît les réalisations importantes en vue de rendre cette Organisation plus démocratique et efficiente dans le respect du rôle et des pouvoirs de l'Assemblée générale. À cet égard, ma délégation a pris connaissance avec intérêt du rapport du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale (A/63/959), et voudrait relever ici, à titre national, l'injustice à laquelle cette délégation a fait l'objet lors du débat général de la soixante-quatrième session le 25 septembre 2009.

En effet, au sens de l'article 71 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, la question de la représentativité de Madagascar n'était pas du tout à l'ordre du jour du débat général auquel tous les États, dont Madagascar, sont invités, comme chaque année à exposer leurs vues, à s'exprimer devant cette Assemblée. Par ailleurs, au vu du document A/INF/64/3/Rev.1 sur le programme de travail de l'Assemblée générale et le calendrier des séances plénières, la Commission de vérification des pouvoirs ne présentera son rapport devant l'Assemblée générale que le lundi 14 décembre 2009, ce qui fait que cette commission ne s'est pas encore prononcée sur le cas de la participation de Madagascar aux travaux de la soixante-quatrième session.

Donc, si l'on se réfère à l'article 29 du même règlement intérieur, le chef de la délégation de Madagascar conserve les mêmes droits que les autres représentants. J'insiste par ailleurs sur le fait qu'à aucun moment jusqu'à aujourd'hui, la validité des pouvoirs de Madagascar n'a été remise en cause par une délégation. De surcroît, Madagascar n'est ni exclue ni suspendue de ses droits et privilèges de Membre, au sens de l'article 83 du Règlement intérieur qui requiert d'ailleurs la majorité des deux tiers des États membres pour des questions aussi importantes telles que la mise en cause de la souveraineté d'un État Membre qui ne devrait pas être confiée entre les mains d'un petit nombre d'États au nom du bon sens et du respect de la démocratie.

Enfin, Madagascar ne fait l'objet d'aucune sanction ni du Conseil de sécurité, ni de l'Assemblée générale pour qu'on lui dénie la prise de parole. Ce genre de fait constitue une atteinte à la souveraineté de mon pays, une violation au droit inaliénable du peuple malgache, que nous dénonçons de toutes nos forces au

nom même de l'état de droit dans les relations internationales.

Nous réaffirmons notre adhésion pleine et totale aux principes et objectifs du non-alignement, entre autres, le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États, la non-intervention et non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays, principes universellement reconnus par la communauté internationale. À cet égard, toute procédure devrait se faire dans le respect des normes et principes de l'Organisation – règles et principes que nous-mêmes, peuple des Nations Unies, avons adoptés. Nous sommes dans un système respectant les règles de droit et de la démocratie.

Nous espérons qu'un tel incident tout à fait regrettable ne se répète plus à l'avenir. En effet, cet incident très grave ne devrait en aucun cas constituer un précédent au sein de notre organisation ni dans les annales des Nations Unies. La délégation malgache appuie toutes les initiatives tendant à l'amélioration et à la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale afin de les rendre plus efficaces et plus crédibles.

Madagascar fait sienne la Déclaration, contenue dans la résolution 2625 (XXV) adoptée le 24 octobre 1970 relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États conformément à la Charte des Nations Unies, qui stipule dans sa section intitulée « le principe de l'égalité souveraine de l'État » que « Tous les États jouissent de l'égalité souveraine. Ils ont des droits et des devoirs égaux et sont des membres égaux de la communauté internationale, nonobstant les différences d'ordre économique, social, politique ou d'une autre nature. » Ceci conforte d'ailleurs les dispositions de l'Article 14 de la Charte des Nations Unies sur les fonctions et pouvoirs de l'Assemblée générale stipulant que

« l'Assemblée générale peut recommander les mesures propres à assurer l'ajustement pacifique de toute situation, qu'elle qu'en soit l'origine, qui lui semble de nature à nuire au bien général ou à compromettre les relations amicales entre nations ».

M^{me} Blum (Colombie) (*parle en espagnol*) : Au nom de la délégation colombienne, je voudrais saluer l'action menée par le Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale et, en particulier, le travail et le dévouement de ses Coprésidents, les Ambassadeurs de l'Équateur et de la

Norvège. La résolution 63/309, adoptée le 14 septembre dernier, et le rapport du Groupe de travail (A/63/959) témoignent de l'activité menée dans ce domaine.

Je tiens également à féliciter l'Ambassadeur de l'Argentine, M. Argüello, et l'Ambassadrice de la Slovénie, M^{me} Štiglic, de leur nomination en tant que facilitateurs du Groupe de travail spécial. Nous leur souhaitons plein succès dans leur importante mission et les assurons de l'appui de notre délégation dans l'accomplissement de leur tâche.

Ma délégation s'associe aux déclarations prononcées par le représentant du Mexique au nom du Groupe de Rio et par le représentant de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le gouvernement de mon pays juge prioritaires les efforts visant à renforcer l'Assemblée générale et son rôle en tant qu'organe principal servant de cadre à la participation, aux débats et à l'élaboration de lignes de conduite. Nous réaffirmons notre engagement à renforcer encore le rôle, l'autorité et l'efficacité de l'Assemblée générale. Je voudrais souligner la nouvelle distinction établie dans la résolution 63/309 entre les travaux de fond et les procédures relatives aux méthodes de travail. Ce changement permet de faire progresser l'examen de l'analyse des sujets en rapport avec la revitalisation et traduit les propositions d'ordre méthodologique formulées par plusieurs délégations, y compris celle de la Colombie, au cours des réunions du Groupe de travail.

Il faut mettre en relief les propositions présentées par les délégations et figurant dans le rapport du Groupe de travail, relatives à la revitalisation du rôle de l'Assemblée générale dans la sélection et la nomination du Secrétaire général. La multiplication des échanges entre les éventuels candidats et l'Assemblée générale, et la présentation d'exposés en plénière et devant les groupes régionaux, permettraient certainement d'améliorer le processus de sélection.

La coordination entre les trois organes principaux de l'Organisation – l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social – devrait être renforcée et améliorée. Une telle coordination, fondée sur la répartition des responsabilités en conformité avec la Charte, pourrait être intensifiée par un meilleur partage des informations relatives aux travaux de ces organes, l'organisation de réunions mensuelles et la présentation de rapports périodiques.

Il faut aborder les problèmes résultant des nouvelles réalités mondiales dans le cadre de lieux d'échanges à caractère universel tels que l'Assemblée générale. La mise en place de débats thématiques interactifs à la précédente session constitue une avancée dans ce sens. Nous invitons le Président de l'Assemblée générale à continuer d'organiser de tels débats et à convoquer des séances spéciales pour examiner les situations d'importance mondiale.

L'appui à apporter au Bureau du Président de l'Assemblée générale par l'allocation des ressources nécessaires permettra de renforcer la mémoire institutionnelle de la présidence de l'Assemblée et de faire mieux connaître son action. Ces questions doivent être examinées en détail par le Groupe de travail créé en vue d'étudier les moyens de renforcer cet organe.

Priorité doit également être accordée à d'autres questions telles que les scrutins, une diffusion plus efficace de la documentation et l'introduction de nouvelles technologies dans le but d'améliorer le déroulement des votes et de rendre les scrutins plus transparents. Nous espérons en outre que l'examen de ces questions, sur les plans technologique et budgétaire, fera partie des tâches confiées au Groupe de travail spécial.

Afin de rationaliser et d'optimiser les travaux de cet organe principal qu'est l'Assemblée générale, nous devons, à la présente session, travailler à l'actualisation et à l'application des résolutions relatives à la revitalisation de l'Assemblée générale. Ma délégation voudrait également mettre l'accent sur la demande adressée au Président de l'Assemblée dans la résolution 63/309, qu'en consultation avec les États Membres, il avance des propositions relatives au regroupement de certaines questions de manière à ce que certaines soient examinées seulement tous les deux ou trois ans. De plus, l'introduction d'une clause d'extinction permettrait de faire progresser la rationalisation des travaux.

Enfin, nous sommes favorables à l'idée que le Groupe de travail ait pour tâche, entre autres, d'élaborer des plans d'action spécifiques sur chacune des questions thématiques. Ces plans permettraient en effet de visualiser les éléments déterminants et la voie à suivre pour obtenir des résultats concrets. Chaque plan d'action fixerait les objectifs à atteindre, fournirait une analyse de sa viabilité budgétaire et/ou juridique, indiquerait les mesures spécifiques à adopter ainsi

qu'un calendrier à cet effet et déterminerait les instances responsables de sa mise en œuvre.

Ma délégation est convaincue que grâce à de telles initiatives, le processus de revitalisation de l'Assemblée générale peut aboutir à des résultats tangibles. Nous devons axer nos efforts sur une approche concrète à cette fin. Ma délégation réaffirme qu'elle est disposée à coopérer de manière résolue à cette tâche importante.

M. Kim Bonghyun (République de Corée) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais remercier le Président Treki d'avoir convoqué le présent débat et d'avoir ainsi donné aux membres une occasion véritable d'examiner la question de la revitalisation de l'Assemblée générale au cours de la présente session. Nous voudrions également remercier l'ancienne Représentante permanente de l'Équateur et le Représentant permanent de la Norvège pour l'excellent travail qu'ils ont accompli en tant que Coprésidents pour préparer le rapport du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale pour la soixante-troisième session. Je tiens aussi à féliciter les nouveaux Coprésidents, les Représentants permanents de la Slovénie et de l'Argentine. Nous sommes prêts à appuyer pleinement les efforts qu'ils déploieront sur cette question.

Comme nous le savons tous, la question de la revitalisation de l'Assemblée générale est inscrite à notre ordre du jour depuis de nombreuses années. À ce jour, un vaste éventail de questions a été débattu et de multiples résolutions ont été adoptées. Le rapport du Groupe de travail (A/63/959) a notamment été adopté durant la soixante-troisième session. Nous pourrions ainsi faire fond sur ce rapport dans nos prochaines délibérations sur la question.

Ma délégation estime qu'il convient d'adopter une approche plus ciblée si l'on veut que les négociations à venir produisent des résultats substantiels. Premièrement, il faudrait consacrer davantage d'efforts pour faire de l'Assemblée générale un organe plus efficace et l'aider à utiliser ses ressources de manière plus rationnelle. À cet égard, il convient d'intensifier les efforts pour procéder à un examen détaillé des résolutions relatives à la revitalisation qui ont déjà été adoptées. Nous devons déterminer quelles résolutions ont été dûment appliquées et lesquelles ne l'ont pas été et pourquoi. Le tableau récapitulatif préparé à la soixante-deuxième session fournira une bonne base à cet égard. En outre,

l'Assemblée générale doit restructurer son ordre du jour et axer ses travaux sur davantage de questions prioritaires. La possibilité d'éliminer, de regrouper ou d'examiner tous les deux ans certaines questions devrait être étudiée en détail.

Deuxièmement, il importe que l'Assemblée générale améliore la coopération et la coordination avec les autres organes principaux dans l'exercice de leurs compétences respectives. Nous devrions envisager cette question sous l'angle de la coordination, et non de la compétition, entre les organes principaux. À cet égard, nous voudrions encourager le Président de l'Assemblée générale à rencontrer régulièrement le Secrétaire général, les Présidents du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social, et les Présidents des grandes commissions, et à tenir les États Membres informés des résultats de ces échanges. Cela facilitera la rationalisation de l'ordre du jour et contribuera à réduire les doubles emplois. À cet égard, nous appuyons et apprécions pleinement l'initiative concrète du Secrétaire général consistant à présenter régulièrement des exposés à l'Assemblée générale sur ses activités et celles de l'ONU.

Troisièmement, nous convenons qu'il est souhaitable de continuer d'organiser des débats thématiques sur des questions présentant un intérêt pour la communauté internationale et pour l'Organisation. Cela contribuera à mobiliser la volonté politique et à créer une dynamique sur des questions d'actualité qui supposent des efforts collectifs de la part de la communauté internationale. Par conséquent, nous estimons que les débats thématiques devraient produire des résultats plus concrets. En outre, nous voudrions encourager le Président de l'Assemblée générale à coopérer plus étroitement avec les États Membres pour décider de thèmes spécifiques et fixer le calendrier des débats thématiques de manière plus transparente et plus efficace. Nous voudrions de plus suggérer à l'Assemblée générale d'entreprendre un examen des débats thématiques qui ont déjà eu lieu afin d'évaluer l'importance de leur valeur ajoutée. Cela pourrait nous servir de guide pour préparer plus efficacement les débats thématiques à venir.

La revitalisation de l'Assemblée générale est un processus continu. De fait, nous devons débattre à nouveau d'un vaste éventail de questions relatives à la revitalisation de l'Assemblée générale. Ma délégation attend avec intérêt la reconstitution du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée

générale au cours de la présente session, comme le prévoit la résolution 63/309. Nous devons nous accorder sur les questions spécifiques à examiner, y compris les méthodes de travail, et nous employer à obtenir des résultats tangibles sur ces questions, sans nous surcharger avec un volume de travail trop important.

Ma délégation continuera de participer activement aux débats futurs afin de contribuer à ce que nos efforts collectifs donnent des résultats positifs et productifs tendant à continuer de revitaliser l'Assemblée générale.

M^{me} Rubiales de Chamarro (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : La délégation nicaraguayenne remercie le Président de l'Assemblée générale d'avoir organisé cet important débat. Je tiens aussi à saluer le travail du Groupe de travail spécial accompli sous la coordination de l'ancienne Ambassadrice de l'Équateur, M^{me} María Fernanda Espinoza, et de l'Ambassadeur de la Norvège, M. Morten Wetland, qui ont, grâce aux efforts déployés tout au long de la soixante-troisième session, donné un nouvel élan au processus de revitalisation.

Le Nicaragua réaffirme son vif attachement au processus de revitalisation et de démocratisation de l'Assemblée générale et il souligne l'importance de la résolution 63/309. Toutefois, il nous reste encore beaucoup à faire pour que cet organe soit, dans tous ses aspects, considéré comme l'organe le plus représentatif et le plus légitime de l'Organisation. Ma délégation s'associe aux déclarations faites par le Représentant de l'Algérie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et par celui du Mexique, au nom du Groupe de Rio.

La démocratisation de l'ONU est une priorité. Nous devons continuer de prendre des mesures pour que l'Assemblée générale recouvre pleinement son autorité et puisse s'acquitter des fonctions qui sont les siennes en tant qu'organe délibérant et normatif le plus démocratique de l'Organisation.

Nous voudrions tout particulièrement saluer les efforts déployés en ce sens par le Président de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale. La première chose que nous voudrions souligner est que le père Miguel D'Escoto Brockmann a donné tant d'importance au fait que tous les pays ont le même droit d'être écoutés et pris en compte qu'aujourd'hui nous entendons partout l'expression Groupe des 192 ou G-192, ainsi qu'il a si justement trouvée.

La tenue en juin dernier de la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement et la richesse de ses débats ont montré que nous sommes bien préparés à examiner tous les thèmes qui nous concernent. On en a fini avec le mythe selon lequel certaines questions ne relèvent de la compétence que de quelques États et non pas des 192 États Membres de l'Organisation. L'importance de l'Assemblée générale a été établie en tant qu'enceinte la plus appropriée pour traiter de toutes les questions qui touchent la communauté internationale.

Nous nous félicitons également de l'adoption rapide et opportune de la résolution 63/301 sur la situation au Honduras, preuve que l'Assemblée est en prise avec les événements internationaux de grande portée et exemple important du rôle que l'Assemblée peut et doit jouer dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Un autre exemple en est l'action rapide de la présidence de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale face à l'impasse dans laquelle se trouvait le Conseil de sécurité pendant l'invasion israélienne de Gaza. Nous saluons également la réponse rapide du Président à la demande faite par le Mouvement des pays non alignés et le peuple palestinien de tenir un débat extraordinaire au cours de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale et d'examiner le rapport Goldstone (A/HRC/12/48).

Nous considérons que la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale doit être guidée par les principes de la démocratie, de la transparence et de l'obligation de rendre des comptes, et cet objectif peut être atteint par le biais de consultations ouvertes et inclusives, élément critique de la réforme d'ensemble dont notre organisation a grand besoin. Les principaux éléments à prendre en considération et qui sont nécessaires pour la revitalisation de l'Assemblée ont été énoncés clairement dans la déclaration faite récemment par le Mouvement des pays non alignés. Nous sommes certains que le Groupe de travail en tiendra compte dans ses délibérations. Nous saisissons la présente occasion pour saluer la nomination des représentants de l'Argentine et de la Slovénie à la tête de cet important Groupe de travail.

Nous tenons à souligner la nécessité d'appliquer ces principes aux questions vitales pour notre organisation, notamment la nomination et l'élection du Secrétaire général, comme cela a été expliqué en détail

très clairement dans la déclaration de notre mouvement. L'Assemblée générale doit exercer ses responsabilités en ce qui concerne la nomination et l'élection du Secrétaire général. Elle doit organiser des consultations avec tous les États Membres avant de présenter les candidats. Il doit y avoir un débat public et les candidats doivent nous présenter leurs points de vue afin que nous, les 192 États Membres, puissions disposer des critères nécessaires à un bon processus de nomination et de sélection. À la suite de ce processus ouvert et transparent, l'Assemblée devra formuler ses recommandations.

Pour rétablir et renforcer le rôle et l'autorité de l'Assemblée générale, il faut respecter pleinement ses fonctions et ses compétences et raffermir également sa relation et sa coordination avec d'autres organes principaux, en particulier le Conseil de sécurité, relation où il reste encore beaucoup à faire. Il est utile de réaffirmer que le Conseil de sécurité ne doit pas s'immiscer dans des questions qui relèvent de la seule compétence de l'Assemblée. Nous avons pris note avec satisfaction des efforts déployés par le Président pour parvenir à un rapprochement et à un échange d'informations tant avec le Conseil de sécurité qu'avec les autres organes principaux de l'Organisation.

Pour ce qui est du renforcement du Bureau du Président de l'Assemblée générale, nous réaffirmons qu'il importe de continuer à analyser les mesures et les procédures qui permettraient d'augmenter les ressources humaines et financières dont dispose à l'heure actuelle le Bureau du Président. Tout État doit avoir le droit de présider cette Assemblée. Les considérations économiques ne doivent pas y faire obstacle. C'est pourquoi il importe d'augmenter ces ressources pour aider au renforcement de l'Assemblée générale.

Enfin, s'agissant de la mise en place d'un nouveau système de vote, nous tenons à signaler qu'il ne faut prendre aucune décision qui n'ait fait l'objet de larges consultations et qui n'ait été approuvée par l'ensemble des États Membres.

Le Nicaragua continuera d'appuyer tous les efforts visant à renforcer le rôle central et l'autorité de l'Assemblée générale en tant que principal organe délibératif et directeur et qu'organe le plus représentatif de l'ONU. Nous faisons confiance au Président et nous nous en remettons à lui, car nous savons que sous sa direction et grâce à ses efforts, le rôle de l'Assemblée générale continuera d'être

renforcé, ce qui augmentera la crédibilité et la pertinence de cet organe, ainsi que la voix du G-192.

M. Al Habib (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*): C'est la deuxième année consécutive que nous est donnée l'occasion d'exprimer notre reconnaissance au Président de l'Assemblée générale pour l'attention particulière qu'il apporte à la question ancienne et importante de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, telle qu'inscrite aux programmes de travail des soixante-troisième et soixante-quatrième sessions de l'Assemblée.

Ma délégation souscrit à la déclaration prononcée par le Représentant permanent de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés sur ce point précis de l'ordre du jour. Je tiens cependant à faire quelques observations.

Après 18 années de travail, beaucoup a été fait pour renforcer le rôle, l'autorité et l'efficacité de l'Assemblée générale. Toutefois, nous sommes encore loin d'avoir accompli les tâches principales, dont notamment le renforcement du rôle et de l'autorité de l'Assemblée générale, la rationalisation de la relation entre l'Assemblée et les autres organes principaux de l'ONU, et la promotion du rôle et de la responsabilité de l'Assemblée dans le processus de sélection et de nomination du Secrétaire général. Ce sont là quelques-unes des attentes que nous avons à l'égard de cet organe alors que nous nous engageons, cette année, dans cette entreprise considérable.

L'examen de diverses résolutions de l'ONU sur la revitalisation de l'Assemblée générale laisse apparaître assez clairement qu'un grand nombre d'entre elles ont abordé la question du rôle et de l'autorité de l'Assemblée générale, preuve manifeste de l'importance que l'ensemble des États Membres accorde au renforcement du rôle et de l'autorité de cet organe. Nous ne devons pas sous-estimer la grande importance de cette question, et nous devrions donc étudier les moyens concrets de garantir le respect intégral des fonctions et des pouvoirs de l'Assemblée générale, tels que stipulés dans la Charte des Nations Unies.

S'agissant de la relation entre l'Assemblée générale et les autres organes principaux de l'ONU, le lien particulier entre l'Assemblée et le Conseil de sécurité fait l'objet depuis de nombreuses années de débats approfondis, en particulier durant les divers processus de réforme des Nations Unies. Un bon nombre de résolutions de l'Assemblée générale ont

défini certains critères afin de préciser la nature de la relation entre ces deux organes principaux importants de l'ONU. La Charte elle-même confère à ces deux organes des fonctions et des responsabilités importantes.

Néanmoins, ces dernières années, nous avons assisté à un empiètement progressif mais continu de la part du Conseil de sécurité sur les fonctions et les pouvoirs de l'Assemblée générale, ainsi que d'autres organes tels que le Conseil économique et social. Le Conseil de sécurité empiète dans de nombreux cas sur les pouvoirs et les prérogatives de l'Assemblée et d'autres organes de l'Organisation.

Nous sommes particulièrement préoccupés par le fait que le Conseil de sécurité s'emploie à établir des normes et des définitions et à légiférer sur des sujets qui ne relèvent pas de sa compétence. Qu'il me soit permis de rappeler l'Article 13 de la Charte, en vertu duquel l'Assemblée générale, en tant qu'instance universelle et représentative composée de tous les États Membres de l'ONU, assume la responsabilité principale du développement progressif du droit international et sa codification.

S'agissant du rôle et de la responsabilité de l'Assemblée générale dans le processus de sélection et de nomination du Secrétaire général, je soulignerais que si on veut donner corps à l'Article 97 de la Charte, nous ne pouvons et ne devons pas reléguer le rôle de l'Assemblée à celui de simple chambre d'enregistrement. À notre avis, il y a une forte tendance chez la majorité des membres de l'Organisation à élaborer et améliorer la procédure de sélection du Secrétaire général en donnant à l'Assemblée générale un rôle plus actif et plus déterminant.

La résolution 51/241 prescrit une série de dispositions qui, si elles étaient appliquées, renforceraient le rôle de l'Assemblée générale dans le processus de sélection du Secrétaire général. En fait, c'est une question de grande importance pour l'ensemble de la communauté internationale qui tient le Secrétaire général pour son plus haut représentant, dont la légitimité et la crédibilité devraient reposer sur le plus large appui des Membres, et non seulement sur celui de quelques uns.

En tant que segment de la réforme globale de l'ONU, la revitalisation de l'Assemblée générale est un processus dynamique et constant. Nous devrions rester engagés et constructifs tout au long de ce processus qui

se poursuit, afin de renforcer le rôle et l'autorité de l'Assemblée en tant qu'organe principal délibérant représentatif de l'ONU. Ma délégation se tient prête à participer activement à des débats transparents, ouverts et inclusifs.

M. Hardeep Singh Puri (Inde) (*parle en anglais*) : Je suis heureux de participer au débat d'aujourd'hui sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Ma délégation s'associe pleinement à la position du Mouvement des pays non alignés, telle qu'exprimée par la délégation algérienne.

C'est la volonté de rendre l'Organisation des Nations Unies plus efficace qui guide notre action. L'Inde voudrait que l'ONU soit une organisation réellement favorable aux priorités et aspirations des États Membres, notamment les pays en développement qui constituent la grande majorité des membres. Ses méthodes de travail doivent également incarner l'efficacité et la transparence.

Le rôle de l'Assemblée générale en tant que principal organe délibérant, directeur et représentatif de la communauté internationale doit être renforcé et respecté tant dans la lettre que dans l'esprit. En fait, le renforcement des procédures, des méthodes de travail et de la documentation ainsi qu'un suivi en bonne et due forme, sont des pas importants dans cette direction. Il est tout aussi important de renforcer la visibilité et la capacité de communication de l'Assemblée générale. Il importe toutefois encore plus que nous continuions de mettre l'accent sur les mesures concrètes de restauration et de renforcement du rôle et de l'autorité de l'Assemblée générale, notamment s'agissant d'exercer le contrôle de la législation, des matières premières et des hommes, et du rôle de l'ONU en tant qu'organe principal de supervision.

En tant que porte-parole de la communauté internationale, l'Assemblée générale doit avoir son mot à dire dans le processus de sélection du Secrétaire général. Le mandat relatif à la nomination du Secrétaire général découle des dispositions de l'Article 97 de la Charte des Nations Unies, lesquelles prévoient un rôle tant pour l'Assemblée générale que pour le Conseil de sécurité. Il se trouve que les modalités et le processus de nomination sont régis par l'alinéa d) du paragraphe 4 de la résolution 11 (I) de l'Assemblée en date du 24 janvier 1946. Que l'Assemblée générale accepte volontiers d'imposer de telles restrictions au mandat que lui assigne la Charte au moment où nous tous défendons les principes de

transparence et un processus de sélection intégrant peut sembler étrange aujourd'hui. Il importe donc de rappeler que la résolution 11 (I) découlait du contexte qui prévalait dans le monde après 1945.

Plus de 60 années se sont écoulées depuis l'adoption de la résolution 11 (I), et le monde dans lequel nous vivons aujourd'hui est différent. Puisque le Conseil de sécurité lui-même doit changer afin de pouvoir refléter les réalités contemporaines et s'élargir dans ses deux catégories de membres, permanents et non permanents, l'Assemblée générale ne peut demeurer liée par des restrictions qu'elle s'est imposée à elle-même et qui appartiennent à une époque révolue. L'Assemblée générale ne doit pas seulement servir de chambre d'enregistrement aux recommandations du Conseil de sécurité. Tous les États Membres conviennent de la nécessité de changer le processus de nomination du Secrétaire général. Les résolutions 51/241 du 31 juillet 1997 et 60/286 du 8 septembre 2006 comportent des propositions détaillées pour améliorer ce processus.

Ces propositions incluent de faire une pleine utilisation des dispositions de la Charte concernant des pouvoirs de nomination à l'Assemblée générale, de considérer sérieusement le roulement régional et le principe de l'égalité des sexes, d'envisager la possibilité pour le Président de l'Assemblée générale d'engager des consultations avec les États Membres en vue de trouver des candidats potentiels approuvés par un État Membre, de souhaiter que les candidatures au poste de Secrétaire général soient officiellement présentées de manière à laisser assez de temps aux échanges avec les États Membres, et prier les candidats de présenter leurs vues à tous les États Membres de l'Assemblée générale.

En clair, nous avons besoin de faire preuve de la volonté politique nécessaire pour examiner de manière approfondie et concrétiser ces changements. Un processus de sélection ouvert à tous et interactif renforcerait également l'autorité et l'efficacité du Secrétaire général, et accroîtrait de la même manière la confiance de tous les États Membres en la personne du Secrétaire général.

Le processus de revitalisation implique aussi que l'Assemblée générale joue un rôle de chef de file dans la définition de l'agenda mondial et la restauration du rôle central de l'ONU. Le pouvoir rassembleur des Nations Unies doit s'exercer de manière plus résolue à cet égard.

Il y a une tendance croissante à saper les prérogatives et l'autorité de l'Assemblée générale par l'empiètement du Conseil de sécurité sur son ordre du jour. Il importe que l'équilibre entre les organes principaux de l'ONU tel que prescrit par la Charte soit maintenu et respecté. L'empiètement par le Conseil de sécurité sur des questions qui relèvent traditionnellement des compétences de l'Assemblée générale est particulièrement préoccupant par exemple le processus d'établissement des normes et de codification du droit international. Les débats thématiques qu'organise le Conseil de sécurité sur des sujets relevant de la compétence de l'Assemblée générale ou du Conseil économique et social sont également préoccupants.

La résolution 60/286 demande une nouvelle fois que le Conseil de sécurité, non seulement présente un rapport annuel plus analytique, mais aussi soumette des rapports spéciaux à l'Assemblée générale. Il importe que cette disposition soit respectée pour satisfaire à la demande des États Membres et que le Conseil de sécurité examine les moyens d'améliorer encore plus la qualité de ses rapports à l'Assemblée générale.

Il importe également qu'un organe véritablement représentatif tel que l'Assemblée générale ait son mot à dire sur les questions économiques et financières internationales. La Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement illustre à merveille le pouvoir rassembleur de l'Assemblée générale sur de telles questions d'ordre mondial. Nous souhaitons que les États Membres continuent de faire preuve d'engagement constructif au sein du Groupe de travail spécial de l'Assemblée générale à composition non limité créé conformément au Document issu de la Conférence.

Avant de finir, je voudrais féliciter les Représentants permanents de la Norvège et de l'Équateur pour les importants efforts déployés dans ce sens, en tant que Coprésidents du Groupe de travail ad hoc. Ma délégation espère également travailler en collaboration avec les Représentants permanents de la Slovénie et de l'Argentine, les nouveaux Coprésidents désignés pour la présente session. Nous les assurons de notre coopération et de notre appui sans réserve. Je voudrais en outre mettre de nouveau l'accent sur la nécessité de mener des débats approfondis sur les questions importantes qui sont cruciales à la revitalisation du travail de l'Assemblée générale.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : 20 novembre, aussitôt après le débat commun sur les points 10 et 108 de l'ordre du jour.
Nous donnerons la parole aux orateurs restants dans le débat sur cette question de l'ordre du jour, demain, le

La séance est levée à 13 heures.